

La Revue d'Egypte Economique & Financière

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique
de l'Egypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION
LE CAIRE **ALEXANDRIE**
30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue de Stamboul
Tel. 46165 Tel. 22117 - 20107
B.P. 465 B.P. 624
Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif
de la Publicité :
**SOCIÉTÉ ORIENTALE
DE PUBLICITÉ**
30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire
9, Rue de Stamboul, Alexandrie

ABONNEMENTS
EGYPTE ETRANGER
UN AN P.T. 100 Lst. 11.0
SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-
LE NUMÉRO P.T. 3

Au Sommaire :

Pour Eviter une Crise Cotonnière

Il faut accroître nos exportations de Coton

Suspension temporaire de la taxe à l'exportation ou accords de Clearing

Un Intéressant Document

La Situation Economique de l'Egypte

Vue par le Crédit Agricole d'Egypte

Inauguration du Parlement Egyptien

Le Discours du Trône

Programme Energique de Réformes Militaires, Sociales et Financières

Prochaines Assemblées

« Al-Chark »

Rapport du Conseil d'Administration

Pour Ranimer l'Economie Mondiale

Le Rapport de M. Van Zeeland

Fiscalité et Protectionnisme

Le Nouveau Tarif douanier

RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.

POUR ÉVITER UNE CRISE COTONNIÈRE

IL FAUT ACCROITRE NOS EXPORTATIONS DE COTON

Suspension temporaire de la taxe à l'exportation ou accords de clearing

Le problème économique le plus sérieux qui se pose actuellement au gouvernement égyptien est celui de l'écoulement de nos stocks cotonniers.

En effet, si au début de la saison, la cadence de nos exportations paraissait assez satisfaisante, un ralentissement marqué n'a pas tardé à se produire. Ainsi, l'espoir de voir notre récolte vendue en entier ou, du moins, en bonne partie, s'est peu à peu évaporé ! Et aujourd'hui, on songe avec inquiétude aux conséquences que pourrait entraîner pour les cultivateurs en particulier, et pour le pays en général, l'accumulation à Alexandrie de quantités de coton qui semble ne pas intéresser les filatures étrangères.

Examinons la situation d'un peu plus près, et pour cela, consultons les chiffres. À fin septembre 1937, nos exportations avaient atteint 486.000 cantars contre 461.000 cantars au cours du mois correspondant de 1936, ce qui représente une **augmentation** de 25.000 cantars environ.

Vers les premiers jours du mois de novembre, nos expéditions cotonnières avaient atteint 1.767.000 cantars accusant un accroissement de 281.000 cantars par rapport au chiffre relatif à la même période de 1936/37.

Par conséquent, les exportations du mois d'octobre avaient pris un essor remarquable et l'on pouvait espérer qu'en fin de compte l'on ne serait pas mécontent des résultats de la saison actuelle.

Lorsque le premier trimestre de cette saison fut révolu, nos exportations avaient déjà dépassé 2 3/4 millions de cantars et l'écart avec le chiffre de 1936 s'établissait à 254.000 cantars. Nous perdions donc une partie du terrain que nous avions gagné et lorsque nous nous rappelions que notre récolte avait dépassé celle de 1936/37 de près de 2 millions de cantars, nous ne pouvions qu'envisager l'avenir avec un certain sentiment d'incertitude.

Malgré tout, pourtant nous n'avions pas de raisons d'appréhender un recul marqué de nos exportations.

Mais en décembre le ralentissement que nous avions constaté en novembre devint plus net.

Au début de la nouvelle année nous n'avions vendu que 3.609.000 cantars contre 3.697.000 pendant les

quatre premiers mois de la saison précédente : cela représentait une **réduction** de 88.000 cantars. Nous n'avions pas seulement perdu toute avance sur 1936/37. Nous étions franchement en retard.

Malheureusement, le recul s'est considérablement accentué à partir de ce moment là.

Quelle est la position actuelle ?
Nous n'avons exporté jusqu'à présent que 6.140.000 cantars contre 6.860.000 au cours de la période correspondante de 1936/37 ! Le retard est donc de près de 3/4 de million déjà. Du début de la saison jusque et y compris la première semaine d'avril (c'est à dire en plus de neuf mois) nous n'avons vendu que les 56% de notre récolte, contre 77% dans le même laps de temps en 1936/37.

Comme on le voit donc, la situation est assez sérieuse. Elle risquerait fort de s'aggraver si le gouvernement ne prenait sans retard des mesures pour donner si possible un nouvel essor à nos exportations.

Quelles pourraient être ces mesures ?

Nous n'avons pas voulu répondre à cette question avant de nous livrer à une petite enquête, dans les milieux intéressés et compétents.

Nous avons voulu d'abord connaître les raisons du marasme actuel. Celles-ci nous ont été clairement exposées. « Tout est une question de prix », nous a-t-on affirmé. Si nos clients se désintéressent depuis quelque temps de notre coton, c'est que celui-ci est trop cher. Une comparaison entre les cours du coton égyptien et ceux de ses concurrents, montre que ces derniers se trouvent dans une position plus favorable que notre textile pour lutter sur les marchés étrangers.

Si les prix du coton égyptien ont suivi la tendance générale des cours cotonniers il n'en demeure pas moins vrai qu'ils l'ont fait avec un certain retard. L'écart entre l'égyptien et l'américain s'est maintenu entre doll. 2 et doll. 2,5 jusqu'à fin janvier. Puis il est tombé à 1 3/4—2 1/4. Il est actuellement de 1 1/2. Même cet écart-ci est encore trop important. La conséquence de cet état de choses c'est que les acheteurs se sont détournés de nous et se sont adressés ailleurs dès qu'ils ont remarqué que les prix du coton égyptien ne paraissaient pas

devoir se rapprocher suffisamment des cours de ses concurrents. Les filateurs ne pouvant pas attendre ont couvert leurs besoins ailleurs. Leurs achats se font habituellement tôt dans la saison quelquefois même 12 mois à l'avance.

Est-il trop tard pour agir ? Il paraît bien en être ainsi. Cependant, ce serait une erreur que de vouloir laisser les choses aller à la dérive. On pourrait, on devrait tenter un effort pour réveiller l'activité de nos exportations.

Naturellement seul le gouvernement serait à même de faire quelque chose dans ce sens. Deux voies s'offrent, semble-t-il à nos dirigeants. Ces derniers pourraient tout d'abord suspendre **temporairement** l'application de la taxe d'exportation d'environ 10 piastres par cantar. Ce qui aurait pour effet de réduire les prix de notre coton et de le rapprocher dans une certaine mesure de celui de l'américain. Ainsi un encouragement appréciable serait donné aux acheteurs habituels de nos cotons. Il est possible que les filateurs puissent alors se porter acquéreurs de nouvelles quantités et ainsi provoquer une réduction de nos stocks.

Un autre moyen que le gouvernement pourrait employer, en vue d'encourager la demande pour notre coton, serait de conclure des accords de compensation avec certains pays dont la balance commerciale avec l'Égypte est défavorable à celle-ci, mais dont les moyens de paiement sont limités par des restrictions de change ou autres.

En général les filateurs de tous ces pays, vu les grandes difficultés qu'ils éprouvent à se procurer des devises sont dans l'obligation de différer souvent pendant des mois le règlement des sommes qu'ils doivent à nos exportateurs. Ceux-ci sont donc forcés de limiter leurs ventes à un certain chiffre qu'ils ne veulent ni ne peuvent dépasser. Ils doivent en effet éviter d'accorder des crédits au delà d'un montant déterminé, car sans cela ils risqueraient de bloquer des sommes importantes et de réduire dangereusement leurs disponibilités ou leurs capitaux. Les affaires sont par conséquent paralysées.

(Lire la suite en page 12)

UN INTÉRESSANT DOCUMENT

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE L'EGYPTE

Vue par le Crédit Agricole d'Egypte

Dans son rapport qui sera présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 1938, le Conseil d'Administration du Crédit Agricole passe en revue la situation économique de l'Egypte. Vu l'intérêt tout particulier que présente cette étude nous la reproduisons ci-dessous :

Si telle est la situation de la plupart des pays, l'Egypte a été, grâce à Dieu, à l'abri de pareilles manipulations. Elle n'a pas suivi les autres peuples dans la voie où ils se sont fourvoyés. Elle s'est attachée aux principes économiques d'antan ; c'est ce qui l'a mise à l'abri de tout risque lui assurant une vie économique saine. L'Egypte a pu se maintenir ainsi grâce à un ensemble de dons dont l'a favorisée la nature : fertilité de la terre, clémence de la température, abondance de l'eau, situation géographique exceptionnelle, ainsi que d'autres ressources mises à la disposition d'un peuple réputé par son endurance, sa persévérance et son activité. Tous ces dons sont renforcés par des finances publiques bien assises, par une monnaie saine et stable, et enfin une balance commerciale toujours favorable.

Tous ces facteurs réunis nous poussent à bien augurer de l'avenir de l'Egypte qui va toujours à l'avant d'un pas assuré et ferme.

Cet espoir se trouve renforcé par l'accroissement suivi et continu du rendement agricole grâce aux efforts déployés par le Gouvernement pour le relèvement de l'agriculture. En matière d'irrigation et de drainage, en dehors du perfectionnement de leurs moyens, beaucoup de grands travaux y relatifs ont été achevés. La recherche de nouvelles variétés de semences se poursuit. La lutte contre les fléaux et maladies agricoles est de plus en plus active. La mise en valeur de grandes superficies de terrains incultes appartenant au Gouvernement se fait sans interruption. A côté de l'action gouvernementale, il faut mentionner le soin que portent les cultivateurs à gérer par eux-mêmes leurs terrains, à employer les semences et les engrais les plus sélectionnés, et enfin à adopter les modes de culture les plus modernes.

Tous ces efforts déployés tant par le Gouvernement que par les cultivateurs, n'auraient pas eu leur effet souhaité, si le Crédit Agricole n'avait pas pris sa grande part dans cette

action conjuguée. Grâce à lui, les cultivateurs ont pu employer pour semer leurs terres les meilleures variétés de semences et d'engrais. Il leur a facilité le moyen de prendre soin de leurs cultures et de les mettre à l'abri d'attaques de fléaux et d'insectes grâce aux avances fournies pour frais de culture et de récolte. Il leur a permis de ne pas jeter leurs récoltes en masse au début des saisons grâce à ses avances contre nantissement de produits agricoles, ce qui a permis de régulariser l'offre et la demande et de rendre les prix plus enclins à la stabilisation. En procédant à cette opération, le Crédit Agricole prend grand soin d'en limiter le bénéfice aux seuls agriculteurs, écartant les commerçants dont les rapports doivent être avec les autres établissements, sauf quand ils sont cultivateurs en même temps et dans ce cas ils sont traités comme tels et dans les limites du cadre assigné aux cultivateurs. Votre Banque a contribué à augmenter le patrimoine national en mettant à la disposition de l'agriculture des fonds pour la mise en valeur des terrains, ainsi que pour l'achat de machines et de cheptel. Elle a encouragé les Sociétés Coopératives par tous les moyens en son pouvoir en leur facilitant la voie dans

toutes les branches de leur activité. L'extension du domaine d'action de votre Banque l'accroissement du nombre de ses clients, la multiplicité de ses agences, sous-agences, chounahs, magasins d'engrais et bureaux pour écoulement des produits agricoles en ont fait la base la plus solide dans la structure de l'économie agricole du pays. La conséquence la plus tangible de l'existence du Crédit Agricole est la contraction de l'usure à un point qui approche de sa disparition. Avant la création du Crédit Agricole, l'usure était un métier bien répandu et la plaie du fellah, et rendait vains tous les efforts qu'il déployait.

Cet accroissement sensible dans le rendement agricole a eu pour conséquence que les cultivateurs ont pu récupérer une partie des pertes subies par suite de l'effondrement des prix de leur principal produit : le coton. Il ressort des estimations que la récolte de cette année sera, d'environ deux millions de cantars, supérieure à celle de l'année dernière. Nul n'ignore que le coton est le pivot de notre vie économique et qu'il est l'élément principal de nos exportations dont il représente le 80% de la valeur totale. Du volume de sa récolte et du niveau atteint par ses

L'UNION FONCIÈRE D'EGYPTE

Société Anonyme Egyptienne

CAPITAL : Lstg. 500,000 entièrement versé

Siège Social : LE CAIRE - 8, rue Cheikh Aboul Sebaa

Amélioration terres agricoles -

Exploitation

GÉRANCES URBAINES ET RURALES -

LOTISSEMENTS - AVANCES

CONDITIONS SUR DEMANDE

prix dépend la prospérité du pays ; Gouvernement et peuple. Si l'abondance de la récolte nous procure quelque satisfaction, celle-ci serait plus grande encore si elle était accompagnée d'une réduction dans les frais de production du coton et son écoulement tout en veillant au maintien de sa supériorité sur les autres variétés de coton.

Quel que grand que puisse être le soin que nous prenons du coton, il ne doit pas nous faire perdre de vue les autres produits et particulièrement le blé. Ces produits doivent faire l'objet d'une politique tendant à en assurer l'écoulement à l'intérieur ou à l'extérieur au cas où il dépasserait les besoins du pays. On arriverait ainsi à varier notre production agricole et à écarter le danger que comporte la monoculture. Il serait peut-être utile à ce sujet de réitérer la prière adressée au Gouvernement de soigner la propagande pour les produits agricoles dans les marchés étrangers, de conquérir de nouveaux débouchés et de généraliser les mesures de contrôle sur l'exportation de ces produits afin de les mettre en mesure de concurrencer les produits similaires offerts par les autres pays.

Si l'accroissement du rendement agricole nous procure aujourd'hui quelque satisfaction, il n'en sera pas de même dans un avenir plus ou moins éloigné si la situation continue à se comporter ainsi : d'une part une augmentation dans la population presque sans égale dans la plupart des pays et d'autre part une augmentation dans les terres arables non en rapport avec cette population de plus en plus croissante. C'est ce qui finira par engendrer l'effet de la loi économique bien connue : « Loi de la réduction du rendement », avec ce que cela comporte de réduction relative dans le bien-être du peuple. Etant donné que les besoins individuels augmentent par suite du développement du progrès, il devient impérieux de songer non seulement au maintien du niveau actuel de bien-être, mais à son élévation. Le seul moyen d'arriver à ce but est de préparer de nouveaux domaines où sera occupée cette main-d'œuvre de plus en plus en augmentation et ce en améliorant les terres incultes (bour), en encourageant les industries déjà établies dans le pays et en créant d'autres dont le succès est assuré et particulièrement celles qui utilisent nos produits agricoles. Il faudrait également chercher à exploiter les ressources enfouies dans le sol, ainsi que les forces motrices qui abondent dans le pays. Nul doute que l'Egypte reste encore inexplorée de ce côté et que dans le domaine du placement il y a place pour beaucoup de capitaux et une main d'œuvre abondante.

Il nous reste à vous entretenir de l'action prise, au cours de l'année dernière, par votre Banque sur la demande du Gouvernement qui en fait un instrument utile pour porter remède à l'affaissement survenu dans les prix des produits agricoles ou pour

mettre à exécution les programmes élaborés pour aider le cultivateur à surmonter ce qui surgit devant lui de difficultés.

Lorsque le Gouvernement décida de garantir des avances contre nantissement de blé d'abord au taux de P.T. 120 pour le blé hindi et P.T. 110 pour le blé baladi, taux porté ensuite à P.T. 130 et P.T. 120 respectivement, il s'est avéré que cette mesure n'a pas poussé les prix au niveau souhaité. Le Gouvernement tenta d'alléger la pression sur les marchés locaux en encourageant l'exportation du blé par l'octroi d'une prime stable dont il fixa le montant au début ; puis il abandonna cette idée pour adopter une prime mobile variable d'après les fluctuations du prix des blés à l'étranger. Cette nouvelle mesure n'a pas abouti au résultat souhaité. Alors le Gouvernement chargea le Crédit Agricole à chercher à exporter une partie du blé en stock dans ses chounahs en le vendant aux enchères publiques aux exportateurs à un prix leur permettant de l'acheminer vers l'étranger. La Banque prenait à sa charge de veiller à la préparation du blé, de façon à le mettre à la disposition des exportateurs qui en faisaient la demande, remplissant toutes les conditions exigées par le service de Contrôle des Exportations. Votre Banque a accompli cette tâche d'une façon très satisfaisante. Elle a vendu ainsi environ 150.000 ardebs. Ce blé a été bien accueilli à l'étranger et a donné satisfaction à ses importateurs. Les efforts déployés par le Crédit Agricole à cet effet ont été bien appréciés à la fois par le Ministère des Finances et les exportateurs qui lui ont adressé des éloges.

Le Crédit Agricole est heureux d'être arrivé à ce résultat qui lui a permis de rendre un grand service à la production agricole en mettant le blé égyptien en mesure de se frayer son chemin dans les marchés étrangers.

De même, à la suite d'une baisse survenue dans les prix du coton, au début de la campagne, le Gouvernement craignant une affluence de l'offre de nature à pousser la baisse, a demandé à votre Banque de modifier

provisoirement les règles établies pour les avances sur coton et ce, par l'élévation de la limite maximum à 300 cantars au lieu de 100 et par celle du taux de 80% à 85% des prix afin de donner à un grand nombre de producteurs l'occasion de se procurer les fonds dont ils ont besoin à des conditions modérées dont la plus importante consistait à ne pas leur réclamer de couverture en cas de baisse dans les prix au cours du délai fixé pour l'avance.

Votre Banque n'a pas hésité à acquiescer à cette suggestion qui comportait une aide à fournir au cultivateur dans des circonstances délicates. Le total du coton donné en gage a été de 718.065 cantars de différentes variétés et fourni par les seuls cultivateurs.

Au début de l'année en cours, le Ministère des Finances a fait savoir au Crédit Agricole que beaucoup de plaintes émanant de propriétaires fonciers relataient qu'ils ne trouvaient pas facilement les fonds nécessaires pour les frais de culture et de récolte ce qui les oblige à recourir à l'un des deux moyens très préjudiciables à l'économie nationale, à savoir : a) la vente à vil prix des produits avant leur maturité et partant leur préparation, b) le recours aux usuriers.

Le Ministère a ajouté qu'il était d'avis de remédier immédiatement à cette situation en suggérant que la Banque revise le barème établi pour la fixation de la propriété pouvant bénéficier des avances pour frais de culture et de récolte, en portant cette limite à 200 feddans sans tenir compte du montant de l'impôt grevant ces terrains.

Considérant que cette suggestion comportait une nouvelle facilité à accorder aux cultivateurs, votre Conseil n'a pas hésité à y faire droit.

Il se trouve ainsi que la proportion des propriétaires pouvant obtenir ces avances est de 99,9% du total des propriétaires fonciers en Egypte et que la proportion des terrains pour lesquels ces avances pourraient être demandées est de 68% du total des terres arables en Egypte.

BANQUE D'ATHÈNES

(Société Anonyme)

SIÈGE SOCIAL A ATHÈNES
ADRESSE TELEGRAPHIQUE BANCATHEN

Capital entièrement versé	Drs.	100.800.000
Réserves	Drs.	75.200.000

SIÈGE CENTRAL A ATHÈNES : 108 Agences en Grèce.
ANGLETERRE : Londres, 22, Fenchurch Street.
EGYPTE : Alexandrie, Le Caire, Port-Saïd.
CHYPRE : Limassol, Nicosie.

BANQUE AFFILIEE AUX ETATS-UNIS :
NEW-YORK : The Bank of Athens Trust Co., 205, West 33rd Str.

INAUGURATION DU PARLEMENT ÉGYPTIEN

LE DISCOURS DU TRÔNE

Programme Énergique de Réformes Militaires, Sociales et Financières

Le 12 avril 1938, S.M. le Roi Farouk 1er inaugurerait solennellement le Parlement issu des dernières élections. Le Discours du Trône qui fut prononcé à cette occasion se caractérise tout particulièrement par sa brièveté.

Cela n'empêche pas que le programme gouvernemental y est défini d'une façon tout à fait complète. Comme on pourra s'en rendre compte par la lecture de cet important document, que nous reproduisons ci-dessous, tout a été prévu: accroissement de l'armée, réformes sociales, accroissement de la richesse nationale par des mesures adéquates, amélioration de l'enseignement, création de nouvelles taxes dans le but d'équilibrer le budget, etc., etc.

La conclusion qu'on peut tirer d'une lecture attentive du Discours du Trône est que l'Égypte entre résolument dans la phase à la fois constructive et onéreuse de son existence de nation indépendante.

Voici maintenant le texte du discours :

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés,

Je vous adresse Mon meilleur salut et Je vous félicite de la confiance que la Nation vous a témoignée et de la mission qu'elle vous a confiée. Je remercie Dieu de la confirmation que les élections, nécessitées par la dissolution de l'ancienne Chambre des Députés, ont donnée à une saine conception de ce que doit être le gouvernement. Je fais appel à vous, qui avez pu constater personnellement combien la Nation est attachée à cette conception, pour qu'elle soit toujours présente à votre esprit et inspire vos travaux.

Je ne doute point que vous ne soyez pleinement conscients des lourdes responsabilités qui vous incombent et que vous ne vous rendiez parfaitement compte des nobles aspirations de la Nation et des buts qu'elle désire voir atteindre.

Une armée nombreuse et bien outillée

Le premier de ces buts est de posséder une armée nombreuse et bien outillée, non pas par esprit de parade, mais pour répondre à une nécessité vitale, une nécessité d'autant plus impérieuse que, partout, chacun travaille à se rendre plus puissant sur terre, sur mer et dans les airs et que, de tous côtés, retentit le fracas des armes dans une atmosphère qui pèse lourdement

sur un monde où nul ne peut se flatter d'être à l'abri.

Sans doute, nous n'avons d'autre pensée que remplir notre devoir, qui est de défendre notre territoire et de faire respecter nos droits. Dieu sait combien nous souhaitons que la paix et la concorde règnent parmi les peuples, que les différends entre États soient réglés sans heurts grâce à une mutuelle compréhension et qu'enfin la Société des Nations, sur l'avenir de laquelle nous fondons toujours de grands espoirs, puisse acquérir plus d'autorité et de force.

Mais, dans la course aux armements, les autres pays, vous le savez, ont déjà franchi bien des étapes, tandis que nous n'en sommes encore qu'au début du chemin. Il nous reste beaucoup à faire pour nous mettre au niveau des autres États, même de ceux qui, sans nous être supérieurs par le chiffre de la population, ne possèdent pas nos ressources et ne sont pas placés dans une position aussi délicate que la nôtre. S'il nous est impossible de venir à bout d'un seul coup de cette lourde tâche, ayons tout au moins un programme net et bien construit et sachons déployer tous nos efforts pour l'exécuter avec le maximum de célérité. Notre dignité envers nous-mêmes, le souci de notre indépendance et de la protection de notre existence nous imposent le devoir de placer au premier rang de nos préoccupations le développement de notre force militaire. Ce devoir, Mon Gouvernement entend le remplir.

Le relèvement du niveau de la vie dans le pays

Mais il est une autre tâche qui, bien qu'elle soit d'un ordre plus particulier, n'en est pas moins tout aussi importante. Il s'agit du relèvement du niveau de la vie dans le pays, tant de la vie privée que de la vie publique. La plupart des autres pays ont déjà dépassé cette limite minima que l'humanité considère comme indispensable à l'individu et à la collectivité et s'efforcent de tendre vers plus de bien-être et plus de perfection.

Pour nous, il nous reste encore à assurer au paysan et à l'ouvrier les conditions élémentaires d'hygiène qui doivent les mettre à l'abri des maladies endémiques. Ils sont les cellules qui constituent le corps même de cette Nation qui déborde de vie et qui aspire ardemment à réaliser un avenir digne de son grand passé. Il nous appartient

de leur donner plus de force et de leur procurer le bien-être et la prospérité qui leur sont dus.

L'augmentation de la richesse nationale

Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire de se préoccuper d'augmenter la richesse publique, d'ouvrir de nouveaux champs d'action aux chômeurs, de trouver des débouchés à l'accroissement constant de la population; il faut équiper la jeunesse en vue de la lutte pour la vie, la préparer à soutenir avec succès la concurrence qui sévit dans le domaine du commerce et de l'industrie, favoriser et stimuler chez elle l'esprit d'initiative et d'invention, pour lui permettre d'occuper la place qu'elle mérite par son travail et ses qualités.

Pour réaliser ces buts et d'autres encore qui s'y rattachent, Mon Gouvernement vous présentera une série de mesures et de réformes dans les domaines sanitaire, social et économique.

L'interdiction des formations paramilitaires

En ce qui concerne le régime politique du pays, Mon Gouvernement aura à cœur de développer l'esprit constitutionnel. Il s'en inspirera dans la conduite des affaires publiques, notamment en complétant la réorganisation des corps représentatifs régionaux et locaux dont les attributions seront étendues, et en entourant les libertés publiques de toutes les garanties propres à leur assurer respect et protection. Déjà, il a eu soin d'élaborer un décret-loi interdisant les associations ou groupements présentant le caractère de groupes paramilitaires au service d'un parti ou d'une doctrine politique. Il vous présentera ultérieurement d'autres projets de loi en vue de régler ces questions.

L'indépendance de la magistrature

D'autre part, au premier rang des mesures qui sont indispensables à un bon fonctionnement du régime et que Mon Gouvernement se propose de vous soumettre prochainement, se placent celles ayant pour but d'assurer un bon recrutement des magistrats, de protéger leur indépendance et de leur donner les garanties indispensables en matière de promotion, de transfert ou

de toute autre question touchant leur statut. Vient ensuite la réorganisation des juridictions de statut personnel des communautés non-musulmanes, et enfin, d'une manière générale, l'élaboration des lois nouvelles dont la nécessité se fait sentir et la révision des lois anciennes qui doivent être adaptées aux conditions nouvelles du pays.

De même, Mon Gouvernement, tout en ne perdant pas de vue les nécessités de l'intérêt général, se propose d'édicter une réglementation propre à faire disparaître chez les fonctionnaires toute cause d'inquiétude ou d'incertitude quant à leur statut et d'entourer de garanties appropriées leur nomination, leur promotion et leur régime disciplinaire.

Un esprit nouveau

Il ne suffit pas toutefois de perfectionner les rouages de la machine gouvernementale. Il faut aussi lui insuffler un esprit nouveau, développer son activité et, en n'épargnant pas les efforts tant individuels que collectifs regagner le temps perdu dans les domaines où nous avons été distancés par les autres Puissances. Rien ne limite plus désormais notre souveraineté législative ou n'entrave notre volonté d'adopter ce qui doit mieux garantir les intérêts nationaux. Nul doute que notre organisation ne soit par endroits incomplète et que notre législation ne présente des lacunes ou ne soit incompatible avec la situation actuelle du pays.

Aussi, Mon Gouvernement aura-t-il soin de donner une impulsion nouvelle aux organismes de l'Etat en les mobilisant pour cette action féconde comme se mobilise une armée. Il vous présentera nombre de projets de loi et il ne doute pas que vous reconnaîtrez leur caractère d'absolue nécessité et l'utilité de leur mise en vigueur immédiate.

Le programme gouvernemental

Dans le domaine des réformes sociales, de l'évolution économique, de la

production agricole, de la protection et du développement des industries susceptibles d'être implantées avec succès, des soins à accorder aux intérêts ouvriers, de l'amélioration des services publics, des travaux d'intérêt public, ainsi que dans le domaine des voies de communication avec leurs multiples variétés, il y a, dans le pays, des besoins qu'il faut satisfaire et des réclamations auxquelles il y a lieu de faire droit sans plus de retard.

Mon Gouvernement ne manquera pas de vous communiquer ses vues à ce sujet ainsi que les mesures qu'il se propose de prendre.

Le budget et les taxes

D'autre part, le Budget général de l'Etat a besoin de ressources permettant au Gouvernement de faire face aux charges résultant tant de la nécessité de satisfaire ces besoins que de l'obligation de faire droit à ces réclamations. Aussi a-t-il élaboré un projet destiné à augmenter les revenus de l'Etat et à assurer une meilleure répartition de l'impôt parmi tous les habitants, en y faisant entrer la richesse mobilière comme la richesse foncière. Il tient à réaliser l'égalité aussi bien devant les charges fiscales que dans les dépenses publiques dont le profit revient à tous sans distinction. Ainsi, il pourra donner au budget la souplesse nécessaire à son équilibre, sans rien supprimer ou ajourner des grands projets d'utilité publique.

L'enseignement

Mon Gouvernement accordera une sollicitude toute particulière à l'enseignement, dans le but de l'asseoir sur des bases solides qui en garantiront la diffusion et en régleront les plans et les programmes selon les besoins nouveaux du pays. Cet enseignement assurera l'orientation de la jeunesse dans la meilleure voie suivant les aptitudes et les dispositions de chacun, après l'avoir munie de tout ce qui lui permettra de triompher dans la lutte pour la vie. A cet effet, Mon Gouvernement s'occupera, en premier lieu,

d'assurer l'indépendance de l'Université de manière à lui permettre d'accomplir parfaitement sa mission; il veillera au strict maintien de l'ordre dans les établissements d'enseignement, en vue d'établir, entre professeurs, étudiants et élèves, des relations basées sur la sollicitude et le respect.

Les Affaires Etrangères

Mon Gouvernement continue à entretenir les rapports cordiaux qui existaient entre l'Egypte et les autres Puissances, et particulièrement la Puissance Alliée. Il aura à cœur de développer ces bonnes relations et d'exécuter le Traité d'Alliance dans l'esprit d'amitié et de parfaite bonne entente dont l'Egypte est inspirée à l'égard de sa grande Alliée. Il déploiera également le maximum de ses efforts en faveur du maintien de la paix générale.

Il est de bon augure que les conversations qui se poursuivent actuellement à Rome avec la participation de Mon Gouvernement seront, si elles aboutissent dans l'esprit qui les anime, un des plus solides facteurs de la paix.

Messieurs les Sénateurs,

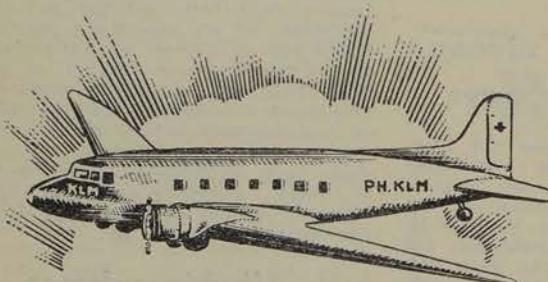
Messieurs les Députés,

J'ai la ferme conviction que le sentiment des responsabilités du pouvoir que partagent le Gouvernement et le Parlement, sera renforcé par les rapports de bonne entente et d'étroite coopération qui doivent exister entre eux et qu'il facilitera grandement la réalisation de la politique de Mon Gouvernement et l'exécution de son programme. Je suis certain que son action, avec vos directives et sous votre contrôle, s'exercera pour le plus grand bien du pays et lui procurera bien être et prospérité.

Je prie le Tout-Puissant de guider vos pas et de nous inspirer, Vous et moi, pour le bonheur et la grandeur de Notre chère Nation.

(11 Safar 1357—12 Avril 1938).

(Traduction).



KLM

ROYAL DUTCH
AIR LINES

3 SERVICES PAR SEMAINE

EGYPTE-EUROPE — EGYPT-EXTREME-ORIENT

et vice versa

RAPIDITE - REGULARITE - CONFORT

AGENTS :

F. VAN DER ZEE

Alexandrie, 10, rue Chérif Pacha, Tél. 28655

NETHERLANDS TRAFFIC AGENCIES

Le Caire, 7, Sharia Manakh, Tel. 41559

C. L EYRES Port Said, 23, Quai Sultan Hussein, Tél. 2500

DIACARIS SHIPPING AGENCY, Suez, Tél. 149

"AL CHARK"

Rapport du Conseil d'Administration

AL CHARK poursuit son développement normal avec une régularité qui est, pour nous, un encouragement.

Ce développement régulier est attesté par l'accroissement des réserves d'AL CHARK, qui correspond à un développement normal de sa production.

A cet égard, le tableau ci-dessous est particulièrement convaincant :

Montant des réserves pour la Branche "VIE"	
au 31 décembre 1932....	143.273 Livres Egyptiennes
au 31 décembre 1933....	158.332 " "
au 31 décembre 1934....	188.648 " "
au 31 décembre 1935....	229.298 " "
au 31 décembre 1936....	270.860 " "
au 31 décembre 1937....	317.442 " "

Il est à remarquer que ces résultats ont été acquis alors que les conditions politiques et économiques des pays où nous travaillons n'étaient guère favorables au développement des assurances.

Les Branches « INCENDIE » et « RISQUES DIVERS » n'ont pas, à AL CHARK, comme on le sait, l'importance de la Branche « VIE ». Leur développement doit être poursuivi avec infiniment de prudence.

En ce qui concerne l'« INCENDIE », cette année encore, la baisse du Franc s'est fait sentir, par suite d'une diminution des primes de réassurance, portant, en majeure partie, sur les contrats en Francs.

Les résultats en « RISQUES DIVERS » auraient

été facilement supérieurs si nous ne nous attachions à une sélection très rigoureuse des risques.

En « ACCIDENTS » on n'a pas, comme pour la « VIE » et même pour l'« INCENDIE » des éléments d'appréciation suffisamment sûrs pour se faire une idée rigoureusement exacte de la valeur des risques proposés. Il y a une part de confiance qui implique une plus grande prudence.

Il vaut mieux se résigner à une progression lente, pourvu qu'elle soit sûre.

Même avec cette politique de prudence rigoureusement appliquée, AL CHARK n'en a pas moins doublé sa production.

Pour maintenir une répartition prudente de nos réserves, la Compagnie, après avoir acquis, l'an dernier, un immeuble à Alexandrie, a, cette année, investi de préférence ses réserves en valeurs mobilières, en avances sur polices et en prêts hypothécaires.

Ainsi se maintient un juste équilibre entre les principaux postes de notre Bilan.

Fidèle à la politique de prudente économie qu'il a toujours suivie, notre Conseil d'Administration s'est attaché à maintenir les frais généraux dans une limite très raisonnable ; leur augmentation est loin d'avoir suivi l'accroissement de l'activité de nos différentes Branches.

Balance Générale des Ecritures au 31 Décembre 1937

A C T I F

	L. E.	M.
Actions (montant non appelé)	225.000,—	
Immeubles	157.000,—	
Valeurs mobilières	120.904,758	
(dont L.E. 70.758,187 sous dossier spécial en garantie des réassurances acceptées).		
Prêts Hypothécaires	82.083,318	
Avances s/polices d'Assurances	62.391,785	
	L. E.	M.
Comptes de Banque	18.231,972	..
Espèces en caisse	565,868	..
Soldes des Agences	23.272,116	
	42.069,956	
Engagement des Réassureurs	1.771,898	
Divers Débiteurs	14.900,505	
	706.122,220	
COMPTES D'ORDRE		
Valeurs en cautionnement à l'Etranger	12.355,832	
Valeurs en cautionnement des Agents	2.720,—	
Valeurs en cautionnement des Administrateurs	3.587,500	

724.785,552

P A S S I F

	L. E.	M.
Capital social	300.000,—	
	L. E.	M.
Couverture des engagements de la Compagnie	317.442,117	
Couverture des engagements de certains réassureurs	1.771,898	
	319.214,015	
Provision pour risques en cours, INCENDIE	2.970,789	
Provision pour risques en cours, RISQUES DIVERS	384,457	
Réserves de garantie, (art. 55 et 56 des Statuts)	2.219,804	
Réserve pr. diverses éventualités	2.500,—	
Provision pr. règlements en cours.....	19.157,524	
Provision pr. sinistres non encore réglés, INCENDIE	2.451,333	
Provision pr. sinistres non encore réglés, RISQUES DIVERS	111,676	
NATIONALE-VIE, son compte de commissions à régulariser	4.731,392	
Divers Créiteurs	49.376,077	
Solde créditeur du compte Profits et Pertes	3.005,153	
	706.122,220	
Cautionnement pour opérations à l'Etranger	12.355,832	
Cautionnement des Agents	2.720,—	
Cautionnement des Administrateurs	3.587,500	

724.785,552

RAPPORT DU CENSEUR

Messieurs,

En exécution du mandat que m'a confié votre dernière Assemblée Générale du 20 avril 1937, et conformément à l'article 37 de vos Statuts, j'ai procédé à la vérification des comptes de votre Société.

Les existences en caisse et en Banque, ainsi que les valeurs appartenant à votre Compagnie ou déposées auprès d'elle à titre de cautionnement ont été reconnues conformes aux livres.

Le portefeuille titres continue à être estimé au prix de revient et laisse, de ce fait, une marge de sécurité appréciable sur sa valeur aux cours actuels de la Bourse.

Le rempli des disponibilités a bien été fait conformément aux Statuts.

Les livres et documents comptables, qui sont parfaitement tenus, m'ont été présentés dans les délais prescrits par les Statuts.

Après les vérifications d'usage, j'ai constaté que le Bilan qui vous est soumis est exact et sincère.

Je ne puis donc que vous engager, Messieurs, à approuver les comptes de l'exercice 1937, tels qu'ils vous sont présentés et à adopter les propositions de votre Conseil quant à la répartition des bénéfices.

(s.) : E. GILLES.

Compte de Profits et Pertes de l'Exercice 1937

CREDIT

	L.E. M.
Couverture des engagements de la Compagnie au début de l'Exercice.....	264.737,867
Primes encaissées	127.014,872
Revenus nets des placements	18.849,848
Divers	345,399
Solde de l'Etat des comptes INCENDIE	1.425,735
Solde de l'Etat des compte RISQUES	
DIVERS	984,435
Solde au début de l'Exercice	231,903
	<hr/>
	413.590,059

DEBIT

	L.E. M.
Couverture des engagements de la Compagnie en fin d'Exercice	317.442,117
Frais d'acquisition	28.786,221
Sommes versées en exécution des engagements de la Compagnie	35.839,005
Réassurance Collective	7.900,062
Versement à la Réserve de garantie (art. 55 et 56 des Statuts).....	476,535
Versement à la réserve pour diverses éventualités	500,—
Frais Généraux	19.640,966
Solde créditeur	3.005,153
	<hr/>
	413.590,059

Le solde disponible a été réparti comme suit :

	L.E. M.
Dividende des actions (P.T. 10 par action)	3.000,—
Solde en fin d'Exercice	5,153
	<hr/>
	3.005,153

Etat des Comptes de la Branche « Incendie »

CREDIT

	L.E. M.
Report de la provision pour Risques en cours au 31 Décembre 1936	3.758,306
Primes Nettes de Réassurance	9.408,504
Provision reportée pour sinistres non réglés au 31.12.36	2.215,819
	<hr/>
	15.382,629

DEBIT

	L.E. M.
Frais d'acquisition	3.096,825
Sinistres réglés	5.437,947
Provision p/risques en cours	2.970,789
Provision p/sinistres non encore réglés	2.451,333
Solde net pour balance	1.425,735
	<hr/>
	15.382,629

Etat des Comptes de la Branche « Risques Divers »

CREDIT

	L.E. M.
Report de la Provision pour Risques en cours au 31 Décembre 1936	311,218
Primes Encaissées	3.226,532
Provision reportée p/sinistres non réglés au 31 Décembre 1936	53,663
	<hr/>
	3.591,413

DEBIT

	L.E. M.
Frais d'acquisition	563,764
Sinistres réglés	1.272,772
Prov. pour risques en cours	384,457
Prov. pour sinistres non encore réglés..	111,676
Quote-part des Réassureurs	274,309
Solde net pour balance	984,435
	<hr/>
	3.591,413

Pour Ranimer l'Économie Mondiale

LE RAPPORT DE M. VAN ZEELAND

Le 3 Avril 1937, c'est-à-dire lorsque la nouvelle dépression économique sembla annoncer une rechute dans le marasme, les Gouvernements britannique et français confièrent à M. Van Zeeland la mission de procéder à une enquête sur la possibilité d'obtenir une réduction générale des mesures de contingentement et des autres obstacles au commerce international.

C'est le 3 Février dernier que l'on distribua simultanément à Paris, Londres et Bruxelles le texte du rapport de M. Van Zeeland sur les résultats de cette enquête.

En voici un résumé substantiel.

L'ancien premier ministre débute par l'examen de la question de savoir, si la collaboration économique internationale est préférable à l'autarchie. C'est tout comme si on demandait à un pauvre artisan dépourvu de famille et de fortune s'il ne préférerait pas continuer à faire son métier et aller prendre ses repas au restaurant, plutôt que d'avoir à interrompre son travail pour les préparer maladroitement lui-même. Il répondrait sans doute par l'affirmative, en ajoutant toutefois, que la fréquentation du restaurant lui est interdite par ses moyens limités.

L'autarchie est une régression, un retour à l'époque de l'économie familiale rendue nécessaire par l'absence de moyens et d'instruments d'échange. Les pays qui la pratiquent ne l'ignorent pas, mais ils s'y voient contraints soit par l'hostilité qui les entoure, soit par l'absence de valeurs d'échange ou de crédit, soit par l'insuffisance de leurs revenus résultant de la cessation de la solidarité internationale, dont le commerce extérieur est une des manifestations principales.

Ces pays ne demanderaient pas mieux que de pouvoir revenir au régime d'avant-guerre. Aussi est-il tout à fait naturel que Monsieur Van Zeeland ait constaté que, partout, « la mission dont il avait été chargé rencontrait l'accueil le plus sympathique » et que, « sur le principe d'une collaboration en vue d'abaisser les obstacles aux relations économiques internationales, il ne s'est pas élevé une seule voix discordante ».

Il n'en fut pas de même quand il s'est agi de passer à l'action. Monsieur Van Zeeland trouva alors que « nul ne voulait s'enga-

ger dans une direction quelconque avant d'être sûr que la voie eut été prise ou au moins indiquée par plusieurs autres ».

Cette déclaration est la meilleure confirmation que la crise n'est pas d'ordre collectif et économique seulement, mais aussi et surtout d'ordre individuel, moral et social. Par voie de conséquence, il est vain de chercher une solution d'ensemble et exclusivement dans le domaine économique. Cela n'a sans doute pas échappé à la perspicacité de Monsieur Van Zeeland, mais celui-ci avait à s'acquitter d'une mission bien délimitée. Aussi s'est-il attaché avant tout à rechercher quels étaient les « obstacles directs au commerce international et les moyens de les réduire ». Voici ce que le rapporteur dit à ce sujet.

Les facteurs défavorables aux échanges sont, dit-il, les uns d'ordre économique, d'ordre financier les autres.

Dans le domaine économique il signale d'abord les droits de douane dont il montre les effets dirimants et dont la réduction générale serait, d'après lui, d'un effet puissant. « Malheureusement, ajoute-t-il, nous devons reconnaître qu'un pareil geste, pour désirable qu'il soit, ne paraît pas rentrer en ce moment-ci, dans le plan des possibilités. »

Et comme cela est cependant indispensable, Monsieur Van Zeeland suggère des moyens termes, savoir, premièrement engagement des gouvernants, d'une part, à ne pas relever ni étendre leurs tarifs, et, d'autre part, poursuivre une réduction graduelle des droits *formant exception et dont le montant dépasse exagérément l'incidence moyenne du tarif* ; deuxièmement engagement de supprimer « les droits ou taxes prohibitions ou restrictions à l'exportation des matières premières ». Ces suggestions pourtant si modestes, d'émousser les pointes du tarif, sont néanmoins accompagnées d'atténuantes qui en neutralisent en grande partie l'effet telle que celle de l'extension de cet engagement sur un certain nombre d'années, car l'auteur s'attend à de la résistance. A côté de ces engagements Monsieur Van Zeeland propose la conclusion d'accords bilatéraux sur la base de la clause de la nation la plus favorisée, dans le genre de ceux déjà conclus par certains pays d'Europe. Voilà qui est plus pratique et qui rappelle le

bon temps de l'avant-guerre. D'autant plus que Monsieur Van Zeeland recommande de libérer cette clause des réserves dont son application a été entourée dans l'après-guerre.

Le deuxième facteur qui gêne le commerce international est ce que l'auteur appelle le « protectionnisme indirect » : dispositions réglementaires d'ordre sanitaire ou autres et pratiques administratives équivalentes à des interdictions, discriminations sous forme de spécifications tarifaires, mesures générales de représaille contre le dumping, etc.

Pour ces entraves, le rapporteur préconise des ententes bilatérales et le recours à des commissions paritaires et à des organismes d'arbitrage pour l'interprétation des dispositions des traités de commerce et pour la solution d'autres différends analogues.

En ce qui concerne les spécifications tarifaires, le rapporteur conseille l'application de la nomenclature de Genève. Cette dernière suggestion nous semble impraticable, la dite nomenclature constituant un minimum et un cadre plutôt qu'une nomenclature internationale maximum.

Le troisième facteur préjudiciable aux échanges internationaux au plus haut degré sont les contingentements à l'égard desquels Monsieur Van Zeeland propose : « la suppression échelonnée sur une période assez longue des contingents industriels, ou leur remplacement par des droits de douane ou des *contingents douaniers* qui consistent dans l'application à un même produit de droits progressifs par rapport aux quantités ».

M. Van Zeeland admet cependant des mesures d'exception contre les exportations des pays « dont le niveau de vie est tellement inférieur à celui de leurs principaux concurrents que les conditions normales de la compétition internationale s'en trouvent faussées ». Or, de telles mesures provoqueraient, d'une part, les représailles de la part des jeunes pays visés par ces mesures d'exception et justifieraient, d'autre part, l'adoption par ces mêmes pays de mesures similaires contre les pays auxquels les contingences historiques ont permis de reconstituer un outillage et des réserves financières dont les jeunes pays sont dépourvus ce qui constitue pour eux un point faible.

Une autre exception admise par M. Van Zeeland est le maintien des contingentements établis par les cartels internationaux, contingents qui, parfois, constituent des instruments puissants de concurrence. Ils peuvent, par exemple, sciemment réserver à un pays déterminé une production d'un type autre que celui dont ce pays a effectivement besoin. De la sorte on peut réduire à l'impuissance ou gêner considérablement un concurrent dangereux.

M. Van Zeeland suggère que l'on s'engage à ne pas augmenter ni aggraver les contingentements agricoles du moment qu'il ne voit pas de possibilité de les éliminer.

Passant au domaine financier, voici quels sont les obstacles dénoncés par M. Van Zeeland : a) variations brusques dans le rapport des monnaies; b) restrictions en matière de transfert de fonds.

M. Van Zeeland admet sans hésiter que le remède radical serait le rétablissement de l'étalon-or, bien que, ajoute-t-il, sur des bases sérieusement révisées, mais il pense qu'il « est trop tôt encore pour tenter un pareil effort ». Aussi propose-t-il à cet égard des compromis ou, d'après ses propres paroles, des « solutions d'attente » telles que : a) l'extension de l'accord tripartite anglo-franco-américain aux pays disposés à collaborer ; b) établissement par tous ces pays de parités réciproques de leurs monnaies, et engagement de maintenir les variations dans certaines limites, ce qu'on a essayé d'assurer par l'accord tripartite, mais en vain puisque le franc a perdu une bonne partie de sa valeur depuis la conclusion de cet accord.

En ce qui concerne les restrictions relatives au transfert de fonds M. Van Zeeland rappelle 1°) que « ce ne sont pas seulement les marchés débiteurs qui ont pris de telles mesures, mais également les marchés créanciers. Ceux-ci, en interdisant ou en restreignant les prêts à l'étranger, ont privé le commerce international d'un appui sérieux ». Il suggère, partant, la modification de cet état de choses ; 2°) que la plus grosse difficulté consiste dans l'imposition des contrôles de change et des systèmes de « clearing » dont il propose naturellement la suppression toujours par étapes ». Mais pour cela, dit-il, il faut d'abord liquider le passé par un aménagement contractuel entre créanciers et débiteurs en tenant compte pour les intérêts et les amortissements des changements survenus dans la situation des deux parties ainsi que par la consolidation des arriérés. Cette liquidation ayant été opérée, il faudra faire des facilités de crédit pour « soutenir leurs exportations et financer une partie

de leurs importations ». A ce propos, le rapporteur suggère un mécanisme financier assez laborieux avec l'intervention de la Banque des Règlements Internationaux de Bâle qui serait appelée à jouer un rôle de tout premier plan.

Le troisième et dernier chapitre, le plus important du rapport, est constitué par l'exposé des « conditions générales requises pour le succès » du plan d'assainissement.

Cette partie du travail est très difficile à résumer. Aussi sommes-nous forcés d'en reproduire intégralement bien des passages.

« Reconnaissons sans détours, dit-il, les difficultés considérables qui encombrant le terrain. Si nous considérons le plan politique, les raisons d'espérer à un rapprochement rapide et cordial paraissent plus faibles qu'à aucun moment depuis 1918 ».

« Si nous nous plaçons sur le plan économique il semble, à première vue que le moment le plus favorable pour une collaboration strictement économique soit passé; l'arrêt dans la reprise en général, et les difficultés économiques propres à certains grands pays ramènent de nouveau à l'ordre du jour des avants-projets de protection nationale, qui rappellent singulièrement les tentatives du temps de crise ».

« Au cours des derniers mois écoulés, j'ai dû, de maintes reprises modifier les conclusions provisoires auxquelles j'étais arrivé. Néanmoins, M. Van Zeeland a cru devoir « rechercher les voies d'une solution pratique ».

Il commence par fixer la position exacte du problème qui est d'après lui la suivante : « Les difficultés énumérées plus haut étaient enchevêtrées les unes aux autres, l'on ne peut les résoudre vraiment qu'à la faveur d'une solution d'ensemble.

« Pour réduire, dit-il, les obstacles au commerce international et lui rendre une souplesse qui en permette le développement, il faut, en définitive, amener de nombreux pays à atténuer ou à renoncer à des mesures de défense autonome prises par eux — à des degrés variables et en des moments différents — et à se réintégrer dans un système plus complet de division internationale du travail. Mais ce n'est pas à la légère ni de gaité de coeur que ces dispositions de protection nationale avaient été établies ; et si les pays ainsi protégés maintiennent, aujourd'hui encore, la cuirasse qu'ils ont estimée devoir se donner, ce n'est point sans motifs graves ».

C'est en vain que l'on voudrait trouver dans ce passage une allusion particulière à certains pays déterminés, car M. Van Zeeland, dans un mouvement de franchise très opportun, ajoute plus loin :

« Une fois de plus soulignons combien vaines sont les distinctions arbitraires, fondées sur des vues ou des raisonnements simplistes, à l'abri desquelles on voudrait diviser les nations en groupes opposés. L'on ne trouve pas en réalité, d'un côté, des Etats ordonnés à une autarcie complète, de l'autre, des Etats fidèles à la stricte observance du libre-échange international. Lorsque l'on dépasse les apparences ou que l'on refuse de s'arrêter aux mots, l'on doit bien constater que : d'un côté tous les Etats, les uns après les autres, ont recouru à des méthodes propres, — très variables dans leurs conceptions et dans leurs répercussions — mais dont l'idée s'inspirait d'un protectionnisme national ; de l'autre côté, tous ont continué et doivent continuer à se soumettre à un système d'échanges internationaux ».

Mais les conditions de ces échanges se sont modifiées... « dans la détermination des courants commerciaux, les considérations d'intérêt public national prennent de plus en plus d'importance ; les transactions sont, chaque jour davantage, dominées par des décisions émanant des pouvoirs constitués et inspirées d'une politique économique nationale » — et, quelquefois, sommes-nous tentés d'ajouter, de la politique tout court. « C'est là un fait dont il faut tenir compte ».

Après avoir rapidement signalé et réfuté quelques-unes des justifications de cette politique, invoquées par les intéressés, le rapporteur dit :

« Quoi qu'il en soit, malgré les ravages de la dernière crise ; malgré les modifications profondes subies par la structure économique internationale ; malgré les difficultés croissantes de tous genres que rencontrent les hommes d'affaires dans leurs efforts, malgré tout, les échanges économiques internationaux avaient repris vigueur, preuve éclatante de leur inéluctable nécessité. Le quantum du commerce international était revenu durant le second trimestre de 1937 à un niveau correspondant à celui qu'il avait atteint en 1929, c'est-à-dire au sommet de la prospérité. Hélas ! nous en sommes encore à rechercher les moyens de nous débarrasser de ces entraves : et voici que nous sommes déjà menacés d'un nouveau recul ».

Est-ce un simple palier ? Est-ce une crise mineure ? Faut-il craindre pire ?... La politique économique que l'on va adopter peut, « si elle est bonne, marquer le début d'une nouvelle ère de prospérité » dans le monde ; elle peut aussi, « si elle est mauvaise, transformer en crise nouvelle et plus grave les hésitations d'à présent. »

Il est donc plus urgent que jamais de remettre sur une base saine « les relations économiques internationales ».

Et puis il ajoute les paroles ci-après qui mettent le doigt sur la plaie et contiennent l'énonciation des causes et du remède du malaise actuel, causes et remède connus et dénoncés depuis longtemps mais que l'on ne veut pas avouer ou appliquer pour des raisons strictement politiques. Voici le passage crucial :

« Ce qui vient de se passer au cours des derniers mois met en relief un autre aspect de ce problème. Le commerce international n'est pas seulement entravé par des clauses d'ordre économique ou d'ordre financier, il peut l'être tout aussi gravement par des influences d'ordre politique, voire même d'ordre moral. Pour que l'activité économique se développe, il ne suffit pas que les besoins existent, que les produits soient abondants ; il faut encore que s'affirme la volonté d'entreprendre, d'agir, de courir les risques inhérents à la production et au commerce. Pour cela, il faut qu'une ambiance existe, où règne un minimum de confiance, de bonne volonté réciproque, de sincérité, d'ordre et de clarté dans la vie internationale. »

Le rapporteur passe ensuite à l'examen des « entraves de fait au bon fonctionnement des relations économiques internationales ». Parmi celles-ci, le rapporteur mentionne les allégations des principaux pays consultés, savoir : l'inégale répartition des matières premières et la demande de redistribution des colonies, le protectionnisme, les préférences, l'inégale distribution des capitaux et l'attitude insuffisamment compréhensive des grands marchés détenteurs de fonds accumulés, les problèmes démographiques et notamment ceux relatifs à l'immigration et à l'émigration, l'absence de règlement définitif des dettes politiques internationales, le réarmement à outrance et ses conséquences budgétaires, etc., les inquiétudes d'ordre politique, la violation des engagements et de la loi internationale.

Monsieur Van Zeeland fait suivre à cette énumération des entraves de fait, les principales suggestions recueillies, savoir : révision du régime des mandats conférés par la S.D.N. et leur internationalisation des points de vue politique et économique ; système de la porte ouverte ou création de compagnies privilégiées dans les colonies ; troc de matières premières contre des produits industriels ; protection contre la confiscation en cas de guerre des biens privés dans les colonies, etc...

« La conclusion qui se dégage à mes yeux, — écrit Monsieur Van Zeeland à la fin de cet exposé, —

des multiples problèmes contenus dans ces plaintes, ces réclamations ou ces suggestions, c'est qu'il est temps de les aborder de face, dans une discussion serrée. Or, on ne peut le faire que dans une loyale atmosphère de coopération, où chacun s'efforcera, dans son propre intérêt, de venir en aide aux autres ».

« Pareil esprit, existe-il ? »

« Si non, il faut tout faire pour le créer, si oui, il faut dissiper les malentendus réciproques qui l'empêchent de se manifester au grand jour ».

« Certes, il ne servirait à rien de se dissimuler les difficultés de pareille entreprise ».

« Dans ce rapport, je me suis délibérément interdit d'aborder les aspects strictement politiques que présentent nombre de problèmes soulevés. Nous ne pouvons pour tant ignorer que nous travaillons à leur ombre. Il en est d'ailleurs qui tiennent si étroitement à certaines des suggestions faites, qu'on ne pourrait les en séparer »

« Ainsi, l'on conçoit la préoccupation de ceux qui s'inquiètent de voir détourner de leur but et servir à des fins belliqueuses, les concours financiers, les facilités de crédit ou d'approvisionnement qui seraient accordés en exécution du présent programme d'action. Des garanties devraient être données de ce côté : elles sont nécessairement d'ordre politique ».

Après cette conclusion qui touche au point crucial du problème, Monsieur Van Zeeland préconise la conclusion d'un « Pacte de collaboration économique internationale ». Ce conseil très raisonnable d'ailleurs nous rappelle la cruelle ironie du médecin qui prescrit au malade indigent de se nourrir de biftecks et de vieux vin.

« Devant la complexité de la tâche, dit-il, mieux vaudrait essayer d'une méthode nouvelle, très générale, faisant appel à la bonne volonté réciproque, mais visant avant tout à procurer à chacun les avantages tangibles d'une action d'ensemble ».

« Le but de ce pacte, ajoute Monsieur Van Zeeland, serait d'aider les participants à relever le niveau de la vie de leurs concitoyens, en développant le bien-être général. Le pacte comprendrait deux parties : l'une négative, par laquelle les pays participants s'interdiraient un certain nombre de pratiques contraires aux intérêts de la communauté des participants ; l'autre positive, mais de caractère général, dans laquelle les pays participants s'engageraient les uns vis-à-vis des autres, à aborder et à examiner, dans un esprit de compréhension et d'entraide mutuelles, les problèmes et difficultés rencontrés dans leurs relations économiques ».

« A ces suggestions, nous avons donné, délibérément, une forme succincte, simplifiée. Nous nous

sommes intentionnellement abstenus d'entrer dans les détails ; nous avons voulu nous borner aux lignes principales. Si les idées sur lesquelles reposent ces suggestions étaient admises, il serait relativement aisé de les développer, de les préciser, de les couler dans les moules techniques appropriés. »

« Quant aux arrangements internationaux qui devraient les mettre en vigueur, certains devraient être, de par leur nature même, généraux ; d'autres ne s'étendraient qu'à quelques pays ; d'autres enfin, garderaient le caractère d'accords bilatéraux ».

Comment Monsieur Van Zeeland croit-il que l'on puisse réaliser ce « pacte de collaboration » ? La réponse est contenue dans le dernier passage du rapport que nous estimons indispensable de reproduire ici intégralement, soit parce qu'il est très malaisé de le résumer, soit parce qu'il fait ressortir le mieux ce caractère un peu trop théorique, disent les uns, vague et bureaucratique, disent les autres, timide d'après d'autres encore du rapport. Voici d'ailleurs ce passage :

« Comment assurer, de façon pratique ou efficace, la réussite d'un pareil dessein ?

« Reconnaissons que, pour sortir tous ses fruits, il conviendrait qu'un pareil effort fût soutenu par les grands pays qui sont à la tête du mouvement économique et des diverses tendances politiques. »

« I. — Il se recommande donc de mettre en contact, à bref délai, des représentants des principales puissances économiques, et à tout le moins de la France, de la Grande-Bretagne, des Etats Unis, de l'Allemagne et de l'Italie. Il conviendrait de recourir à une méthode qui garde, à cette prise de contact, un caractère simplement préparatoire. Le but poursuivi serait, avant tout, d'information et de mise au point préliminaire. A l'ordre du jour figureraient quatre ou cinq questions, conçues approximativement comme suit :

« 1o) Etes-vous d'accord pour participer à un effort de collaboration économique internationale ?

« 2o) A cette fin, acceptez-vous comme base de discussion les grandes lignes du présent rapport ?

« 3o) Quels sont les points de ce rapport que vous souhaiteriez éventuellement voir, soit omettre, soit souligner ?

« 4o) Quels sont les points non évoqués dans ce rapport et que vous estimeriez souhaitable de comprendre dans l'effort à accomplir ?

« Des réponses données au cours de cette première phase d'information, dépendrait évidemment la suite de toute l'entreprise.

« II. — Si, comme il est permis de l'espérer, les réponses étaient constructives et de nature à permettre un espoir sérieux, il y aurait lieu de passer à une seconde étape.

« Celle-ci serait confiée à un bureau ad hoc ; une invitation serait adressée à tous les Etats, par laquelle on leur demanderait de faire connaître à ce bureau, dans le plus bref délai, et en suivant la trame du présent rapport, les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs relations économiques internationales, ainsi que le concours qu'ils se croient, soit en droit d'attendre des autres Etats, soit en mesure de leur apporter. »

« Les réponses constitueraient, en somme, le relevé des griefs que les nations font à la communauté économique, et des besoins pour la satisfaction desquels une aide ou une collaboration de l'extérieur serait plus efficace qu'un effort national.

« Le bureau ferait rapidement le classement et la synthèse de ces réponses ; il analyserait en toute objectivité leur contenu ; en extraîrait les suggestions raisonnables et dresserait ainsi en s'appuyant sur le présent rapport, un programme d'action constructive.

« III — C'est alors que l'on passerait au troisième et dernier stade de l'entreprise. Il faudrait s'assurer, par la voie diplomatique, un accord de principe des intéressés sur les grandes lignes de ce programme. Si un nombre suffisant d'Etats, y compris les grandes puissances économiques, prenaient une attitude favorable, le bureau visé ci-dessus serait chargé de mettre au point les textes à signer. Finalement, une conférence serait convoquée pour porter la dernière main aux instruments diplomatiques et échanger les signatures.

« Dans mon esprit, le pacte ainsi conclu ne serait que le portique de l'oeuvre qui devrait se poursuivre, s'élever, se compléter et s'adapter à des conjonctures en perpétuelle évolution.

« Pourtant, la conclusion de pareil pacte serait un geste capital ; car c'est elle qui donnerait le branle et imprimerait au monde l'élan qu'il attend pour reprendre confiance en des destinées pacifiques.

« Et ce portique pourrait peut-être mener à un édifice nouveau, où, à côté des salles consacrées à la collaboration économique, d'autres s'élèveraient, dans lesquelles pourraient s'élaborer les

« conditions politiques d'une paix durable. »

Après la lecture de ce document on a du mal à se défendre contre un sentiment d'angoisse et de déception dans lesquels la personnalité éminente de Monsieur Van Zeeland n'est nullement en cause. Ce sentiment est bien proche de celui qu'on éprouve devant l'attitude réservée d'un éminent praticien appelé au chevet d'un malade très grave et qui hésitant à se prononcer et à prescrire un traitement se contente de formuler force réserves et considérations générales sur le cas en présence.

C'est cette impression qui a déterminé l'accueil plutôt froid que la presse mondiale et surtout celle anglo-saxonne a fait au travail de Monsieur Van Zeeland. Tel écrivain comme Monsieur Georg Bernhard qualifie le rapport de « véritable travail de cabinet ».

Le grand journal libéral, le « Financial News » dit : « Dans les questions de politique générale il est possible et parfois utile de rester vague. Mais pour les questions économiques, il faut entrer dans tous les détails, car ce sont eux qui comptent », et souligne la nécessité pour Monsieur Van Zeeland de donner des explications, car, dit-il, pour le moment on ne peut rien comprendre au rapport. »

En Allemagne, l'accueil, dit le « Temps » du 1er février, a été à la fois « bienveillant et réticent ».

Quant au Japon, l'impression a été défavorable parce que Monsieur Van Zeeland ne l'a pas compris parmi les pays avec lesquels il suggère « d'entamer des conversations préliminaires tendant à amener une collaboration économique internationale. »

La tâche confiée à Monsieur Van Zeeland était d'autant plus ingrate qu'elle avait indiscutablement un fond politique particulièrement délicat qui l'empêchait de dire publiquement tout ce qu'il aurait vu et entendu ce qui devait fatalement imprimer à son rapport le caractère vague qu'on lui reproche.

Cependant il va à la fin au rapport une suggestion très précise et dont l'adoption rapprocherait de beaucoup la solution recherchée.

C'est celle relative aux conversations préalables entre les « Big Fives » : Allemagne, Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et Italie.

Une entente préliminaire entre elles sur le domaine politique de façon à rétablir des rapports de confiance réciproque constituerait indiscutablement un excellent commencement.

Tant que cette confiance dans le domaine politique ne sera pas ré-

tablie, et tant qu'on ne se sera pas rendu compte que le problème à résoudre est d'abord et surtout un problème d'ordre nouveau et de nouvel équilibre, tous les projets de reprise resteront lettre morte.

Quant aux méthodes à employer pour réaliser un assainissement tout en tenant compte de cet ordre et de cet équilibre nouveau, elles doivent, pour être efficaces, s'inspirer des vieux principes fondamentaux de la science économique tels que ceux de la stabilité et de la sécurité de la monnaie, du respect du droit et de l'initiative individuelle, de la hiérarchie et de l'autorité, etc.

Ces principes immuables, la nature de l'homme et les régies de la nature même peuvent parfaitement s'accommoder avec les exigences de la situation nouvelle qui s'est créée depuis la guerre.

L'article que nous venons de reproduire paraîtra incessamment dans l'«Egyppte Industrielle».

POUR EVITER UNE CRISE COTONNIERE

Il faut accroître nos exportations de Coton

(Suite de la page 2)

Il est évident qu'une intervention de nos dirigeants pourrait modifier cet état de choses regrettable. Le gouvernement pourrait en effet garantir aux exportateurs le règlement de leurs créances et leur permettre ainsi de traiter leurs affaires sur une base plus large. D'un autre côté, le gouvernement pourrait se couvrir en concluant des accords de clearing. Les sommes dues par les importateurs égyptiens de produits provenant des pays dont nous parlons seraient versées dans une caisse spéciale. Elles viendraient ainsi compenser les montants dus à nos propres exportateurs et le tout serait réglé avec le moins de difficultés possible.

Nous ne doutons pas que le gouvernement ne se rende clairement compte de la situation.

Celle-ci exige une action immédiate de la part de nos autorités qui devront déployer tous leurs efforts pour éviter que nous ne commencions la nouvelle saison avec des stocks considérables. Ceux-ci pèseraient indiscutablement sur le marché et causeraient un tort immense au pays.

En tous cas si l'on veut que les mesures à prendre aient des chances de réussir, il faut agir sans retard.

Le facteur « temps » est d'une importance capitale dans le cas qui nous préoccupe.

Edgar Anzarut.

LE NOUVEAU TARIF DOUANIER

N ^o	Désignation des marchandises	Unités de perception	Droits	
			L.E.	M.
494	Fils de coton pur ⁽¹⁾ :			
	A.—Simples :			
	(1) Ecrus :			
	(a) Jusqu'au No. 12 inclusivement	100 K.N.	3	600
	(b) Au-dessus du No. 12 jusqu'au No. 24 inclusivement	"	4	—
	(c) Au-dessus du No. 24 jusqu'au No. 36 inclusivement	"	4	500
	(d) Au-dessus du No. 36 jusqu'au No. 48 inclusivement	"	4	500
	(e) Au-dessus du No. 48	"	4	500
	(2) Blanchis			Mêmes droits que les fils écrus correspondants augmentés de 300 mills. par 100 kgs.
	(3) Teints ou chinés			Mêmes droits que les fils écrus correspondants augmentés de 600 mills. par 100 kgs.
	(4) Glacés ou mercerisés			Mêmes droits que les fils écrus, blanchis, teints ou chinés correspondants, selon l'espèce, augmentés de 300 mills. par 100 kgs.
	B.—Retors, en deux ou plusieurs bouts, en échevettes ordinaires :			
	(1) Ecrus :			
	(a) Jusqu'au No. 12 inclusivement	100 K.N.	4	—
	(b) Au-dessus du No. 12 jusqu'au No. 24 inclusivement	"	4	500
	(c) Au-dessus du No. 24 jusqu'au No. 36 inclusivement	"	5	—
	(d) Au-dessus du No. 36 jusqu'au No. 48 inclusivement	"	5	—
	(e) Au-dessus du No. 48	"	5	—
	(2) Blanchis			Mêmes droits que les fils écrus correspondants augmentés de 300 mills. par 100 kgs.
	(3) Teints ou chinés			Mêmes droits que les fils écrus correspondants augmentés de 600 mills. par 100 kgs.
	(4) Glacés ou mercerisés			Mêmes droits que les fils écrus, blanchis, teints ou chinés correspondants, selon l'espèce, augmentés de 300 mills. par 100 kgs.
495	Fils de coton pur, conditionnés pour la vente au détail, c'est-à-dire mis en pelotes, bobines, petits écheveaux, cartes ou autres formes de mercerie, quel que soit le nombre de bouts, écrus, blanchis, teints, glacés ou mercerisés			Valeur 15 pour cent avec un minimum égal au droit perçu sur les fils non préparés pour la vente au détail augmenté de 20 pour cent.
499	Articles de coton pur :			
	E.—Rubannerie, pesant aux 100 mètres carrés :			
	(a) 13 kilogrammes et plus :			
	(1) Écrue, décruee ou blanchie.	{	Valeur 15 pour cent avec minimum de 120 mills. par kgs. net ⁽²⁾ .	
	(2) Autres			
	(b) Moins de 13 kilogrammes :			
	(1) Écrue, décruee ou blanchie... ..	{	Valeur 15 pour cent avec minimum de 150 mills. par kgs. net ⁽²⁾ .	
	(2) Autres			
	F.—Passermeries :			
	(1) Lacs, rubans tressés et cordons	K.N. ⁽²⁾		150
	(2) Autres	Valeur	15 pour cent	

I.—Autres tissus de coton pur, pesant aux 100 mètres carrés (3) et (4) :

(1) 18 kilogrammes et au-dessus :	K.N.	—	050
(a) Ecrus	"	—	063
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	070
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	080
(d) Imprimés	"	—	
(2) 14 kilogrammes inclusivement à 18 kilogrammes exclusivement :			
(a) Ecrus	"	—	052
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	062
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	072
(d) Imprimés	"	—	085
(3) 11 kilogrammes inclusivement à 14 kilogrammes exclusivement :			
(a) Ecrus	"	—	055
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	065
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	080
(d) Imprimés	"	—	100
(4) 9 kilogrammes inclusivement à 11 kilogrammes exclusivement :			
(a) Ecrus	"	—	060
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	070
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	085
(d) Imprimés	"	—	110
(5) 7 kilogrammes inclusivement à 9 kilogrammes exclusivement :			
(a) Ecrus	"	—	060
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	075
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	090
(d) Imprimés	"	—	120
(6) 5 kilogrammes inclusivement à 7 kilogrammes exclusivement :			
(a) Ecrus	"	—	060
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	075
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	090
(d) Imprimés	"	—	120
(7) 3 kilogrammes inclusivement à 5 kilogrammes exclusivement :			
(a) Ecrus	"	—	060
(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	075
(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	100
(d) Imprimés	"	—	150

(1) Classés en numéros anglais.

(2) Y compris le poids de l'emballage immédiat en papier, carton et similaire.

(3) Les tissus glacés ou mercerisés ou fabriqués en tout ou en partie avec des fils glacés ou mercerisés, acquittent en sus des droits ci-dessus, selon l'espèce, une surtaxe de 3 mills. par kg.

(4) L'importation des tissus de coton, blanchis ou non blanchis, blancs, teints ou tissés avec des fils teints, imprimés, satinés, brillantés ou façonnés ainsi que des tulles et gazes pour moustiquaires, vitrages ou confections, etc., est subordonnée aux conditions suivantes :

(a) Chaque pièce doit être pliée suivant une longueur uniforme d'un mètre ou d'un yard 0,914,399 mètre, ou de fraction de ces mesures : moitiés, tiers ou quarts de mètre ou de yard,

(b) Chaque pièce doit être marquée, à l'extérieur, de l'indication du nombre de mètre ou de yards ou de fraction de ces mesures, contenu dans la pièce ; ce nombre doit être suivi visiblement de l'unité de mesure adoptée.

Les pièces qui ne rempliraient pas les conditions sus-énoncées seront réexpédiées dans le plus bref délai possible.

Numéro	Désignation des marchandises	Unités de perception	Droits		
			L.E.	M.	
538	(8) Moins de 3 kilogrammes :				
	(a) Ecrus	K.N.	—	060	
	(b) Blanchis ou fabriqués avec fils blanchis	"	—	075	
	(c) Teints ou chinés ou fabriqués avec fils teints	"	—	105	
	(d) Imprimés	"	—	160	
	Bonneterie de coton pur ou de coton mélangé de matières textiles autres que la soie ou la soie artificielle (1), le coton dominant en poids :				
	A.—Tissus en pièces :				
	(1) Non brodés	"	—	090	
	(2) Brodés à la main ou à la machine ou ornés de dentelles ou de passementerie ou avec métal				
				Valeur 20 pour cent avec minimum de 110 mills. le K.N.	
	B.—Tous objets y compris les vêtements ajustés ou non et la ganterie :				
	(1) Bas et chaussettes :				
(a) Brodés à la main ou à la machine ou ajourés ou à côtes (genre Derby et similaire)					
(b) Autres :					
(1) Pour enfants					
(2) Autres					
(2) Autres :					
(a) Non brodés					
(b) Brodés à la main ou à la machine ou ornés de dentelles ou de passementerie ou avec métal					
			Valeur 25 pour cent avec minimum de 150 mills. la douzaine		
			Valeur 25 pour cent avec minimum de 60 mills. la douzaine.		
			Valeur 25 pour cent avec minimum de 120 mills. la douzaine.		
			Valeur 25 pour cent avec minimum de 120 mills. le K.N.		
			Valeur 25 pour cent avec minimum de droit de 150 mills. le K.N.		

(1) Les articles mélangés de soie ou de soie artificielle suivent le régime du No. 536 ou 536 bis, selon l'espèce.

Le «Journal Officiel» du dimanche, 10 avril, a publié les nouveaux droits de douane, immédiatement entrés en vigueur, qui viennent d'être imposés à l'importation des cotonnades étrangères en Egypte. Ces nouvelles taxes, que nous publions ici, enregistrent une augmentation très sensible, puisqu'elle atteint une proportion allant de 80 à plus de 100 o/o. Signalons que cet accroissement des droits, tout en ayant un but fiscal, constitue surtout une protection pour l'industrie locale.

Nous relèverons ceux des droits qui ont subi la plus forte augmentation.

Pour les fils de coton pur, les taxes sont établies à L.E. 3,600 par 100 K.N. contre L.E. 1,800 m/ms. précédemment en ce qui concerne les écrus. Certaines qualités acquitteront un droit variant entre L.E. 4 et 4 1/2 contre L.E. 2 à 2.200 m/m. précédemment. En ce qui concerne les fils blanchis, teints chinés, etc., les droits ont été augmentés de 300 o/o.

Pour les retors les taxes ont également été doublées. Les fils indiqués sous le No. 495 acquitteront les mêmes

droits que précédemment. Il en est de même pour la rubanerie et les passementeries.

Pour les autres tissus de coton pur, figurant sous le numéro 499, l'augmentation varie de 30 o/o au minimum à plus de 100 o/o. Les articles indiqués sous (7) sub. (c) et (d) et sous (8) sub. (c) et (d) acquitteront le même droit que précédemment. Signalons que les droits perçus sur l'importation des articles indiqués sous le No. 538 sub. (A) ont été réduits de 500 m/ms. par K.N. à 90 m/ms.

Pour les autres articles les droits ont été maintenus inchangés, mais les minimums furent ramenés à des niveaux sensiblement inférieurs.

La réaction n'a pas tardé à se faire sentir parmi les pays exportateurs de cotonnades et la filature de Grande-Bretagne fut une des premières à protester, comme on le lira, ci-dessous :

Londres, 11 (Reuter). — Com-

mentant les augmentations de tarif, en ce qui concerne le coton égyptien, Sir Thomas D. Barlow a déclaré qu'il regrettait vivement d'apprendre que le Gouvernement Egyptien jugeait nécessaire de procéder à ces augmentations très marquées dans les tarifs.

J'avais espéré, dit-il, eu égard aux intérêts commerciaux considérables entre l'Egypte et ce pays, qu'il eut été possible de conclure certains arrangements spéciaux en ce qui concerne les exportations du Lancashire à destination de l'Egypte, surtout quand nous nous souvenons que le Lancashire est un grand consommateur de coton égyptien.

Sir Thomas Barlow a ajouté que peut-être il serait encore possible de conclure des arrangements grâce auxquels un juste équilibre pourrait être assuré entre les deux pays.

ÉCHOS ET NOUVELLES

CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1937 au 30 mars 1938, la consommation de coton à Alexandrie a atteint 88.536 cantars, et à l'intérieur 206.529 cantars, soit un total de 295.065 cantars.

Celle de graines de coton a atteint 753.428 ardebs contre 842.577 ardebs la saison précédente.

* * *

CHAMBRE DE COMPENSATION

Alexandrie

Semaine du 4 au 9 avril :

Nombre des effets présentés à la Compensation : 5.785 d'un montant de L.E. 1.161.350.

Même semaine 1937 : 6.034 d'un montant de L.E. 1.345.573.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 73.048 d'un montant de L.E. 15.672.704

Même période 1937 : 77.222 d'un montant de L.E. 19.543.778.

Le Caire

Semaine du 4 au 9 avril :

Nombre des effets présentés à la Compensation : 11.096 d'un montant de L.E. 1.692.586.

Même semaine 1937 : 11.555 d'un montant de L.E. 1.589.480.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 139.712 d'un montant de L.E. 19.112.536.

Même période 1937 : 140.564 d'un montant de L.E. 23.900.073.

* * *

THE HINSELWOOD PAINT & OIL CY. OF EGYPT

Entre :

La «Thos. Hinshelwood & Co. Ltd.», Société Anonyme britannique (1000 actions) ;

Et les sieurs :

Peter Andrew Malone, industriel, britannique, (250 actions) ;

Thomas Beattie, industriel, britannique, (250 actions) ;

Allister Jackson Lowe, administrateur de Sociétés, britannique (250 actions) ;

Robert Kirkman, négociant, britannique, (250 actions) ;

George Nelson, expert comptable, britannique (250 actions) ;

Philippe Tagher, avocat, égyptien, (50 actions) ;

Charles Ruelens, avocat, belge, (100 actions) ;

Isaac J. Mizrahi, administrateur de Société, égyptien (100 actions) ;

a été constitué une Société Anonyme sous la susdite dénomination.

LA MORT DE S.E. AHMED ABDEL WAHAB PACHA

C'est avec une pénible surprise que nous avons appris, au moment d'aller sous presse, le décès survenu ce matin de S.E. Ahmed Abdel Wahab pacha.

La disparition si prématurée de cette éminente personnalité. Abdel Wahab pacha n'était âgé que de 47 ans, sera unanimement regrettée et provoque un vide dans les milieux financiers qui sera bien difficilement comblée.

Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Finances pendant de nombreuses années, il devint titulaire de ce Portefeuille en 1934, sous le Cabinet Nessim pacha. Il garda ce portefeuille jusqu'à l'avènement du Ministère Nahas en 1936.

C'est donc aux Finances qu'il fit toute sa carrière. C'est dire les qualités toutes particulières qui caractérisèrent la gestion d'un des ministères les plus difficiles.

Après son abandon du Portefeuille des Finances, S.E. Ahmed Abdel Wahab pacha fut appelé à faire partie des Conseils d'Administration des plus importantes sociétés égyptiennes. Il fut nommé, notamment, Président de la Salt & Soda Cy., de l'Egyptian Bonded Warehouses, administrateur-délégué de la Société Misr des Assurances Générales, Administrateur de la National Bank, de la Wadi Kom-Ombo, de la Land Bank of Egypt, de l'Union Foncière, de l'Egyptian Delta Land, etc., etc.

A la famille de S.E. Abdel Wahab pacha, à tous ceux que cette mort met en deuil, à toutes les Sociétés dont le défunt faisait partie, la « Revue d'Egypte Economique et Financière » présente ses condoléances les plus sincères.

La Société aura pour objet : la fabrication, l'importation et la vente, en gros et en détail, d'huiles, graisses, vernis, peintures, couleurs et produits chimiques de tous genres ; le commerce des métaux, marchandises et machines de toute espèce et tout ce qui s'y rapporte dans le sens le plus étendu, y compris toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières se rattachant à l'objet social.

La Société aura une durée de 50 années, avec siège et domicile légal à Alexandrie.

Son capital social est fixé à L.E. 10.000 (dix mille livres égyptiennes), représenté par 2.500 (deux mille cinq cents actions) de L.E. 4 (quatre livres égyptiennes) chacune.

LA COMPOSITION DU CONSEIL ECONOMIQUE SUPERIEUR

Le Conseil des Ministres vient d'approuver la nouvelle composition du Conseil Economique Supérieur, telle qu'elle a été proposée par le ministre des Finances.

Voici la nouvelle liste des membres : Membres permanents de par leurs fonctions :

Le sous-secrétaire d'Etat aux Finances ;

Le sous-secrétaire d'Etat aux Travaux Publics ;

Le sous-secrétaire d'Etat au Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Le Directeur général des Chemins de Fer ;

Le directeur du Crédit Agricole ;

Le directeur du Crédit Hypothécaire Agricole.

Membres nommés personnellement :

Ismail Sedky pacha, Aly Maher pacha, Abdel Fattah Yéhia pacha, Hafez Ramadan pacha, Dr. Ahmed Maher, Hussein Sirry pacha, Youssef Soliman pacha, Mohamed Chafik pacha, Abdel Hamid Soliman pacha, Mahmoud Choukri pacha, Aly El Chamsi pacha, Hafez Afifi pacha, Ahmed Abdel Wahab pacha, Abdel Hamid Badaoui pacha, Mohamed Talaat Harb pacha, Dr. Fouad Sultan, Sadek Henein pacha, Kallini Fahmy pacha, Kamel Sedky bey, Antoun el Gemayel pacha, Youssef Nahas pacha, Aly Amine Yéhia pacha, Abdel Méquid el Rimdy effendi, Abdel Méquid Ibrahim Saleh effendi, Sir Victor Harari pacha, Sir Ed. Cook, M. Vincenot (ou M. Minost), Baron de Benoist (ou M. Picot), M. Henry Naus bey, M. N. Lascaris, Me Bresciano Turroni, Dr. A. Lévy, Jules Klat bey, M. Elie Mosséri, M. S. Sornaga, M. Armand Delprat, M. Michel Salvago.

* * *

CIE. CENTRALE D'ECLAIRAGE PAR LE GAZ « LEBON ET CIE »

Les comptes de l'exercice 1937 qui seront présentés à l'assemblée du 25 avril 1938 peuvent se résumer comme suit :

Déduction faite de 562.000 fr. pour intérêts des obligations, de 3.115.000 fr. pour remboursement de 4.630 obligations 500 fr. 4% et de 1.600 obligations 500 fr. 3%, ainsi que de 25.000.000 de francs pour dépréciation et amortissement de l'actif industriel, le bénéfice net ressort à 28.562.351 francs.

La répartition que la Gérance proposera à l'assemblée générale du 25 avril se présentera ainsi :

105 fr. par action A de capital ; 80 fr. par action A de jouissance ; 16 fr. par 1/5e. d'action A de jouissance ; 6 fr. 60 par action B de capital ; 1 fr. 60 par action B de jouissance ; remboursement de 500 fr. par action à 1.500 actions A de capital et remboursement de 100 fr. par action à 4.500 actions B de capital.

La libération d'une provision constituée dans les écritures de la Compagnie permettra la répartition exceptionnelle de 28 fr. par action A de capital et de jouissance, de 5 fr. 60 par 1/5e. d'action de jouissance et

de 0 fr. 56 par action B de capital et de jouissance, le tout sous déduction des impôts exigibles.

Les principaux postes du bilan se décomposent comme suit :

A l'actif, les usines, concessions et immeubles s'élèvent à 533.128.502 frs. les espèces en caisse et en banque fr.

Au passif, le capital reste de 146 millions de francs, l'amortissement et la dépréciation de l'actif industriel figurent pour 289.668.417 francs, la réserve statutaire pour 15 millions, les créiteurs divers pour 164.873.263 fr., les provisions pour travaux pour 35 millions. Le total du bilan est de 798.208.000 fr.

d'abord créer les conditions dans lesquelles les entreprises industrielles et commerciales trouveraient un avantage à se servir de ces crédits. Les énormes disponibilités accumulées dans les banques américaines n'ont pas été utilisées, même en temps de prospérité. Le monde des affaires aux Etats-Unis demande autre chose que des mesures monétaires. On sait qu'il demande, en particulier, une politique plus réaliste du gouvernement vis-à-vis de l'industrie et du capital privé.

Dans l'entretemps, les discussions relatives à l'opportunité de restrictions de productions continuent. Elles se poursuivent notamment en ce qui regarde le marché du caoutchouc. A l'assemblée d'une importante firme caoutchoutière, le président a déclaré qu'à son avis, le comité de contrôle a fonctionné impartialement en vue d'établir un prix stable de la matière susceptible d'être équitable aussi bien pour les producteurs que pour les consommateurs.

Quelles que soient les opinions que l'on ait concernant les restrictions artificielles en général, il est impossible, a ajouté le président, de penser à abandonner le projet de restrictions dans les conditions actuelles. Il ne fait pas de doute que le potentiel de la production mondiale dépasse de beaucoup les besoins probables des fabricants : si le contrôle devait être abrogé, la situation chaotique qui régnerait parmi les producteurs ne serait pas favorable aux intérêts des fabricants.

Tels sont quelques éléments qui déterminent à l'heure actuelle la tendance générale des marchés des matières premières.

Actualités Économiques

Les marchés des matières premières

Malgré une situation technique qui, dans l'ensemble, n'est pas défavorable, les marchés des matières premières sont lourdes. La raison de cette tendance se trouve, d'une part, dans les perspectives de la situation générale lesquelles, quoiqu'elles soient un peu meilleures, demeurent encore bien incertaines; d'autre part, dans diverses circonstances particulières à certaines matières premières.

Ainsi, les perspectives du projet de création d'un stock de battement de l'étain influencent défavorablement le marché de cette matière. Une maison de courtiers anglais disait dans un circulaire, que ce projet joue le rôle de principal facteur de la tenue de ce métal. La situation se modifierait-elle sous peu ? On annonce que la décision au sujet du referendum parmi les producteurs malais sera prise incessamment. De la décision qui sera adoptée dépendra largement la tendance générale du marché de l'étain.

En ce qui concerne le cuivre, le président d'une grande entreprise américaine a déclaré, qu'un sensible redressement de l'industrie cuprifère dépend entièrement d'une sérieuse amélioration des affaires en général et des affaires américaines a déclaré qu'un tant, la consommation du cuivre est en hausse. Aux Etats-Unis, elle a marqué, en 1937, un progrès de 9 p. c. par rapport à l'année précédente. En même temps, presque tous les pays parmi les grands consommateurs de cuivre ont éga-

lement accru leurs achats de métal rouge et souvent dans une proportion supérieure à celle des Etats-Unis. De même, les expéditions américaines à l'étranger accusent pendant les derniers trois mois un léger excédent par rapport à la même période de 1937. Cet accroissement demeure cependant encore insuffisant pour déterminer une tendance sensiblement meilleure au marché. A cet égard, le facteur économique américain sera vraisemblablement prédominant.

Soulignons que la dernière revue de la « Midland Bank » indique, orécisément, à ce propos, qu'il est inutile de croire que la reprise aux Etats-Unis pourrait être amenée par l'inflation des crédits. Il faut

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 400 millions de francs
ENTIÈREMENT VERSÉS

Réserves: 441 millions de francs

ALEXANDRIE - LE CAIRE - PORT-SAID
ISMAILIA (Bureau hebdomadaire)

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

LOCATION DE COFFRES-FORTS
A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

DU 8 AU 14 AVRIL 1938

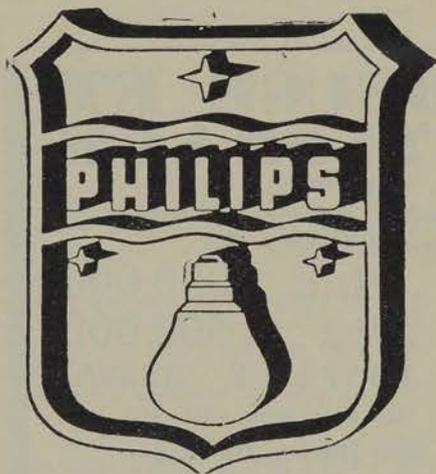
DESIGNATION DES VALEURS	8 Avril 1938	14 Avril 1938	DESIGNATION DES VALEURS	8 Avril 1938	14 Avril 1938
FONDS D'ÉTAT			SOCIÉTÉS FONCIÈRES		
Unifiée 4%	Lst. 102 3/4	103 5/8	Dom. Ch. Fadl, Jouiss. ...	Frs. 99 1/2	100
Privilégiée	Lst. 93 exc.	94 5/8	Gharb. Land Cy., Act. ...	Frs. 1 1/32	1 1/32
Bons du Trésor 4½%	L.E. 102 1/4	102 1/4	Gharb. Land Cy., Fd. ...	L.E. 0 7/64	0 7/64
Lots Turess	Frs. 3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. ...	L.E. 3 7/16	3 7/16
Trib. d'Eg. 3½%	Lst. 98 1/4 exc	100	Sté Fonc. d'Egypte	Lst. 6 9/16	6 9/16
Tribut d'Eg. 4%	Lst. 100 3/4 exc	100 3/4	Wadi Kom-Ombo, Act. ...	Lst. 6 1/64	6 1/32
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ...	Lst. 34 1/8	34 1/8
			Anglo-Belgian Cy.	Lst. 0 61/64	0 59/64
BANQUES			SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES		
Agricult. Bank	Lst. 0 5/32	0 5/32	Union Foncière	Lst. 2 3/4	2 25/32
Agricult. Bank, Fond. ...	Lst. 38 1/2	38 1/2	Eg. Enter. et Dev.	L.E. 4 5/16	4 5/16
Crédit Agr. d'Egypte, Act.			Eg. Enter. et Dev. Fd. ...	L.E. 0 3/8	0 3/8
Ord.	P.T. 485	485	Cairo-Héliopolis	Frs. 286 1/2	295
National Bank	Lst. 36 1/16	36 9/16	Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E. 10 1/2	11 7/16
Crédit Foncier Egpt. Act. ...	Frs. 738	747	Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs. 539 a.	537 a.
Crédit Foncier Fd. 1/10 ...	Frs. 1360	1430	Egypt. Delta Land	Lst. 1 1/8	1 5/32
Crédit Fon. Ob. lots 1903 ...	Frs. 330 1/2	330	New-Egyptian Cy.	Sh. 15/10 1/2	16/1 1/2
Crédit Fon. Ob. lots 1911 ...	Frs. 295	295 1/2	Sté. Im. Gare Caire	L.E. 3 1/2	3 1/2
Crédit Fon. Obl. 3½%	Frs. 512 3/4 ex	512 3/4	Koubbeh Gardens	L.E. 1 1/2 exc	1 1/2
Crédit Fon. Ob. 3%	Frs. 495 1/4	495 1/4	Cairo Suburban Land ...	L.E. 2 3/4	2 3/4
Crédit Fon. Ob. 3½% Em.					
1937	L.E. 96.75	96.75			
Banque d'Athènes	Frs. 8 3/4	9 3/4			
Sté. An. Belgo-Egyptien-					
ne, Part Soc.	Frs. 49 1/2	49 1/2			
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst. 4 11/32	4 29/64			
Land Bank, Fond.	Lst. 40 3/4	42 3/4			
Land Bank Ob. 3½%	Frs. 457 1/4	457 1/4			
Land Bank, Ob. 4%	Frs. 70	70			
Land Bank, Ob. 4½% 1930. ...	P.T. 858	858			
Land Bank 5% 1926	Lst. 105	105			
Land Bank, 5% 1927	L.E. 102 1/2 ex	102 1/2 ex			
Banque Misr	L.E. 6 21/32	6 3/16 e			
Bq. Com. Grâce, Act. ...	Frs. 18 1/2 exc	18 1/2 exc			
Mortgage Bank of Pales-					
tine Act. Ord.	L.E. 5.53 n.	5.53 exc.			
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W. ...	L.E. 96.25	96.25 a.			
Ob. 5% 1939-56 série X. ...	L.E. 96.25	96.25 a.			
Ob. 5% 1941-56 série Y. ...	L.E. 95.10 excn	95.10 excn			
EAUX			SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES		
Eaux Caire, Act.	Frs. 130	130	Crown Brewery	Frs. 128	128
Eaux Caire, Jouiss.	Frs. 404 1/2	399 1/2	Cie. Frigorifique	L.E. 5 47/64	5 3/4
Eaux Caire, Fond.	Frs. 2800	2800	Sté. Eg. Irrig., Act.	L.E. 3 5/16	1 63/64
Eaux Caire, Obl. 4%	Lst. 98 1/2 exc	98 1/2 ex	Manure Cy.	L.E. 1 1/2	1 1/2
Eaux Caire, Obl. 4%	Lst. 98 1/2 ex	98 1/2 ex	Salt and Soda	Sh. 44/3	44/10 1/2
			Port-Said Salt	Sh. 41/10 1/2	42/9
			Egyptian Markets	Sh. 26/1 1/2	28/-
			Anglo-Eg. Oilfields, Act. ...	Lst. 2 1/64	2 1/64
			Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs. 124	127
			Suc. et Raf. Eg. Priv. ...	Frs. 113	114
			Suc. et Raf. Eg., Ob. ...	Frs. 477	477
			Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E. 2 3/4	3 1/16
			Elect. Light & Pow	L.E. 17 3/4 exc	17 3/4 ex
			Elect. Light Pow Jss. ...	L.E. 13 3/4 exc	13 3/4 n.
			Industrie du Froid, Act. ...	L.E. 4 27/32	4 27/32
			Filature Nationale Ord. ...	Lst. 9 9/64	9 7/64
			Cairo Sand Bricks	Lst. 4	3 1/2
			Imprimerie Misr	L.E. 6 7/8	6 7/8
			Sté Misr Egr. Coton	L.E. 4 1/8	4 1/8
			Plâtrière Ballah	L.E. 4 1/4	4 1/2
			Alexandria Pressing	Lst. 7 21/32	7 5/8
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie	L.E. 6 3/8	6 3/8
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah	P.T. 1175	1050
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. ...	L.E. 5 3/16	5 5/32
			The As. Cotton Ginners, ...	Lst. 0 41/64	0 41/64
TRANSPORTS			HOTELS		
Anglo-Am. Nile Cy.	Lst. 1 5/16	1 5/16	Gd. Hôt. Eg. Nung.	Lst. 17	17
Aut.-Om. Caire, Act.	L.E. 4	4	Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst. 109	109
Aut.-Om. Caire, Fd.	L.E. 1	1	Up. Eg. Hot., Nouv.	L.E. 1 5/16	1 15/32
Menzaleh Canal, Act. ...	P.T. 168 excn.	168 n.	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E. 87 1/2	90
Ch. Fer Kénéh, Act.	Lst. 25 21/32	25 21/32	Egyptian Hot., Ord.	Lst. 1 5/8	0 47/64
United Egypt. Nile	L.E. 2 5/16	2 5/16	Egyptian Hot., Priv.	Lst. 9 3/4	9 3/4
Ob. Suez 3% 2e. série ...	Frs. 547	547			
Ob. Suez 3%, 3e. série ...	Frs. 552	542			
Suez 5%	Frs. 579	581			
Trams Alex., Div.	Frs. 255	255			
Trams Alex., Act. Jouis. ...	Frs. 29 1/2	28			
Trams Alex., Ob. 4%	Frs. 480 excn.	480 excn.			
Trams Caire, Parts Soc. ...	Frs. 71 1/2	73 3/4			

LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 8 AU 14 AVRIL 1938

DESIGNATION DES VALEURS	8 Avril 1938	14 Avril 1938	DESIGNATION DES VALEURS	8 Avril 1938	14 Avril 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	100	100	Delta Lt. Rys., Priv. Lst.	1 3/16	1 11/64
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	102 1/2	103	Alexandria Ramleh Lst.	1 3/32	1 1/32
Land Bank Act. Lst.	4 7/16	4 15/32	Trams Alex., Div. Frs.	240	251
Land Bank, Fond. Lst.	42 27/32	43	Trams Alex., Jouiss. Frs.	29 1/2	29 1/2
Land Bank Obl. 3 1/2% Frs.	466	468	Trams Alex., Obl. 4% Frs.	484	484
Land Bank, Obl. 4% Frs.	70	70	Press. et Dépôts Act. L.E.	21 3/4	21 7/8
Commercial Bank Lst.	1	1	Presses Libres L.E.	13	12 3/4
Alexandria Water Lst.	17 3/8	17 7/16	Net et Pressage L.E.	7 9/16	7 9/16
Béhéra, Ord. L.E.	10 3/4	11 1/8	Alex. Pressing ... L.E.	7 5/8	7 19/32
Béhéra, Priv. Lst.	5 3/8	5 7/16	Bonded War., Ord. Lst.	6 1/8	6 3/32
Urb. et Rurales Lst.	2 5/8	2 19/32	Bonded War., Priv. Lst.	5 5/16	5 5/16
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 3/8	0 3/8	Filature Nationale, Act. ... Lst.	8 31/32	9 9/64
Union Foncière Lst.	2 7/8	2 7/8	Salt and Soda Sh.	44/4 1/2	44/9
The Gabbary Land L.E.	2 5/16	2 1/4	Port-Said Salt Sh.	41/6	42/3
La Gérance Imm. L.E.	4 11/16	4 11/16	Ass. Cotton Ginners Lst.	0 5/8	0 41/64

PHILIPS



éclaire **MIEUX**
 consomme **MOINS**
 dure **LONGTEMPS**

Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 14 avril 1938.

La situation politique internationale s'éclaircit de plus en plus. L'accord anglo-italien vient d'être réalisé. Il constitue un grand pas en faveur de la solution des problèmes politiques actuels. On peut s'attendre, d'autre part, à un rapprochement incessant entre la France et l'Italie.

La solution rapide de la crise ministérielle en France a provoqué un vif soulagement. D'autre part, la grande victoire du nouveau ministère tant à la Chambre qu'au Sénat a ranimé la confiance. La devise française a haussé rapidement et cote 158 francs contre 162 il y a quelques jours.

Les bourses étrangères ont fait preuve d'une excellente fermeté, en particulier les marchés européens. A Londres, le succès des pourparlers anglo-italiens a constitué un excellent stimulant. A Paris, la solution de la crise ministérielle fut le facteur essentiel de la reprise.

Aux Etats-Unis, le Président Roosevelt lutte pour la reprise de la situation économique. On voit de nombreux crédits pour le financement de grands travaux publics ou pour ranimer les industries. Entretemps, Wall Street fait preuve d'une fermeté relative. Les prix du coton, toutefois, se maintiennent fort bien.

Notre place, malgré qu'elle fut à la veille d'un long chômage, se comporta de façon fort satisfaisante et de nombreux titres enregistrèrent des plus-values intéressantes. Cette fermeté est due en grande partie à l'influence satisfaisante des bourses étrangères, à l'amélioration de la situation politique internationale et à la solution de la crise ministérielle en France.

Parmi les problèmes locaux, les projets de réforme fiscale et l'augmentation des droits de douane sur les cotonnades ont retenu particulièrement l'attention.

FONDS D'ETAT

L'Unifiée est légèrement plus faible à Lst. 103 5/8, en perte d'une petite fraction. Par contre, la Privilégiée est plus ferme et clôture à Lst. 94 5/8 contre 93.

BANCAIRES

La hausse y fut générale. L'action National Bank clôture à Lst. 36 3/4 contre 36 1/16. L'action Crédit Foncier avance à frs. 747 contre 738. Les obligations à lots n'ont pas subi de changement. L'émission 1903 clôture à frs. 330 et l'émission 1911 à 295 1/2, ex-tirages.

A la suite de l'intervention du Gouvernement égyptien auprès des Autorités Helléniques et dans l'espoir que les pourparlers aboutiront, la Banque d'Athènes avança à frs. 9 3/4 contre 8 3/4 la semaine passée.

Les Land Bank sont fermes. L'action clôture à Lst. 4 29/64 contre 4 11/32 et la fondateur termine à Lst. 42 3/4 contre 40 3/4.

EAUX, TRANSPORTS ET CANAUX

La Jouissance Eaux du Caire est plus faible. Le titre clôture à frs. 329 1/2 contre 404 1/2. Des difficultés auraient surgi dans les conversations en cours entre le Gouvernement et la Société des Eaux.

Les obligations Canal de Suez n'ont pas subi de grands changements. Les 3 o/o cotent frs. 547 les 5 o/o valant 581 francs, légèrement plus fermes.

La part sociale Trams du Caire est plus ferme à frs. 73 3/4 contre 71 1/2.

FONCIERES ET IMMOBILIERES

La Jouissance Cheikh Fadl est offerte à frs. 100, en gain toutefois d'une fraction sur le cours de la semaine passée. L'action Gharbiéh Land est recherchée à L.E. 1 1/32.

L'action Kom-Ombo gagne une petite fraction à Lst. 6 1/32. La fondateur est inchangée à Lst. 34 1/8.

La privilégiée Béhéra clôture à Lst. 5 15/32 contre 5 3/8.

L'Union Foncière gagne une fraction à Lst. 2 25/32. Les Cairo-

Héliopolis sont plus fermes. L'action clôture à frs. 295 contre 286 1/2. La fondateur avance à L.E. 11 7/16 contre 10 1/2.

La Delta Land gagne une petite fraction à Lst. 1 5/32. Il en est de même de la New-Egyptien qui clôture à sh. 16/1 1/2.

INDUSTRIELLES

Là aussi la hausse fut générale. La Salt & Soda clôture à sh. 44/10 1/2 contre 44/3. La Port-Said Salt vaut sh. 42/9 contre 41/10 1/2. L'Egyptian Markets pousse jusqu'à sh. 28/- contre 26/1 1/2.

L'Oilfields gagne une petite fraction à Lst. 2 1/64. Les valeurs sucrières ont profité de la reprise générale. L'ordinaire Sucreries est recherchée à frs. 127 contre 124. La privilégiée cote frs. 114 contre 113. La fondateur avance à L.E. 3 1/16 contre 2 3/4. Nous croyons savoir que l'allocation forfaitaire que le Gouvernement allouera à la Société pour l'exercice en cours, sera supérieure à celle de l'exercice écoulé et qui s'était élevée à L.E. 30.000.

La Filature Nationale s'est un peu tassée à Lst. 9 7/64. La Cairo Sand Bricks a fléchi à L.E. 3 1/2 contre 4.

L'Associated Ginners demeure inchangée à Lst. 0 41/64.

HOTELIERES

Ce compartiment fut très actif. L'action Upper Egypt Hotels avance à L.E. 1 15/32 contre 1 5/16. L'ordinaire Egyptian Hotels clôture à Lst. 1 47/64 contre 1 5/8. On parle d'un coupon de sh. 2/-.

BANQUE BELGE ET INTERNATIONALE

EN EGYPTE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉGYPTIENNE

Autorisée par Décret Royal du 30 Janvier 1929

Capital souscrit. . . L.E. 1.000.000

Capital versé " 500.000

Réserves au 30 Juin 1937 : L.E. 33578

Siège Social au Caire: 45, Rue Kasr-EI-Nil

Agence au Mousky: 18, Rue Bibars, Hamzaoui

Siège à Alexandrie: 10, Rue Stamboul

TRAITE TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE
CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

LETTRE DE BRUXELLES

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 8 avril 1938.

Dans l'incertitude d'événements dont la réalisation aura une grande influence sur ses dispositions, le marché doit adopter une attitude de neutralité objective qui le condamne à la passivité. Acheteurs et vendeurs se refusant également à prendre des risques, les échanges se sont rarifiés et nulle indication de tendance ne se dégage en définitive des cours cotés sans changement appréciable par rapport à la semaine passée.

Si l'on voulait faire une analyse poussée jusqu'à l'extrême minutie, on pourrait dire que pendant la première partie de la semaine, le postulat concernant l'évolution de la situation politique en France était plutôt favorable. En effet, les cours, trouvant un point d'appui dans la fermeté de la Banque de Paris, étaient bien soutenus partout. Mais il semble qu'ultérieurement, l'opinion soit dans certains milieux, devenue un peu plus réticente.

Rarement une question intéressant au plus haut degré le total des cercles financiers se sera présentée dans des conditions impliquant autant de doute quant à la solution qui lui sera donnée : et cette solution est, de toute façon, imminente. On conçoit qu'un régime de complète expectative s'impose impérieusement.

Le piétinement de la cote par incapacité de choisir dès maintenant une direction ne saurait donc surprendre. Il est de notoriété, sans conteste, parmi les professionnels que, suivant la tournure des choses dans le grand pays voisin, le marché pourra, ou bien amorcer franchement une reprise, ou bien au contraire se voir destiné à s'enfoncer davantage encore, au moins momentanément, dans son attitude de contraction.

A en juger seulement par l'allure du franc français qui s'est traité en reprise, une impression assez optimiste serait autorisée sur les moyens politiques, économiques et financiers que la France serait définitivement amenée à mettre en oeuvre pour opérer ce redressement. On verra bientôt si la sanction des faits sera donnée à ce sentiment, tout théorique pour le moment, mais dont il convenait pourtant de faire ressortir les données de base.

Les autres problèmes posés au monde n'ont d'ailleurs rien perdu de leur importance parce que l'attention est actuellement sollicitée en un secteur particulier. Notre place recommence depuis quelques jours de prendre une bonne partie de ses directives à Wall Street et ne restera pas insensible à toute modification de la conjoncture européenne. Pour ce qui

touche spécialement à notre pays, on verra par les commentaires ci-contre que les projets financiers du gouvernement sont bien de nature, comme nous l'écrivions dernièrement à créer un climat favorable dans les milieux d'affaires.

A plusieurs points de vue, les projets de Redressement financier auxquels le gouvernement est occupé à mettre la dernière main paraissent de nature à calmer les appréhensions qu'avait suscitées la confirmation de l'existence d'un important déficit budgétaire : aucune des mesures préconisées ne paraît, en effet, avoir été inspirée par un autre souci que celui de répartir équitablement au mieux des possibilités de chaque classe de contribuables l'effort supplémentaire qui va être demandé au pays.

En une telle matière, les réalités économiques beaucoup plus que les doctrines comptent. Aussi, le ministre des Finances et ses collaborateurs ont-ils fait preuve d'un réalisme fort opportun en éliminant ou en réduisant d'emblée un certain nombre de mesures qui eussent inévitablement provoqué des perturbations profondes dans l'armature financière et économique du pays. Dans cet ordre d'idées le fait qu'aucune majoration de la taxe sur les coupons d'actions et d'obligations n'interviendra vraisemblablement pas, sera sans aucun doute considéré avec faveur par tout ce qui touche à la vie des affaires. Ce serait là un facteur positivement favorable à l'évolution future de la Bourse, ce qui est déjà un élément fort important en soi, mais l'est bien davantage encore si l'on considère d'un point de vue plus général le rôle que le marché des valeurs mobilières

est appelé à jouer dans le sens d'un investissement plus rapide des capitaux disponibles dans les forces actives de la nation.

De même, le principe d'une taxe frappant les Entreprises ou Services qui, à des titres divers, bénéficient d'une situation privilégiée n'est pas contraire au maintien de conditions économiques saines, pour autant que par sa forme et son importance, la taxe n'aille pas au-delà des possibilités normales des nouveaux assujettis. Le Gouvernement paraît bien être convaincu, à ce propos, de l'intérêt qu'il y a pour l'Etat à respecter strictement la non-ingérence dans la gestion de ces Entreprises ou Services, mais à s'assurer en échange des recettes régulières et importantes. Il se rend compte de ce que — toute autre considération mise à part — l'établissement d'un contrôle officiel ou, encore, la nationalisation, l'étatisation totale ou partielle de ces mêmes Entreprises ou Services nécessiteraient des années d'efforts et d'organisation et n'aboutiraient pas nécessairement à des résultats fiscaux aussi tangibles.

Plusieurs autres points des projets gouvernementaux méritent d'être mis ultérieurement en lumière. Bornons-nous à relever aujourd'hui que, nulle part, le taux des taxations nouvelles ne semble avoir été porté au delà du niveau ou, pour reprendre une formule célèbre, « l'impôt tue la matière imposable ». Au contraire, un principe tel que celui de la « mobilité » de la Surtaxe, montre que le gouvernement entend subordonner le poids relatif de l'impôt au volume de la matière imposable.

A.W.

BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque

LA REVUE COTONNIERE

RESUME DES MOUVEMENTS DES PRIX

Echéance	Clôture 14/4/38	Clôture 7/4/38	Clôture de l'année passée	Max. des prix.	Min.
<i>Sakel:</i>					
Mai	12.71	12.62	21.75	12.80	12.50
Juillet	12.95	12.64	21.54	13.05	12.70
Novembre	13.53	13.33	20.95	13.55	13.26
<i>Giza 7:</i>					
Mai	12.21	12.09	21.67	12.25	11.92
Juillet	12.33	12.20	21.10	12.38	12.05
Novembre	12.63	12.49	19.30	12.67	12.32
Janvier	12.67	12.53	—	12.69	12.44
<i>Haute-Egypte:</i>					
Avril	9.97	9.87	17.32	10.05	9.75
Juin	10.15	9.94	16.91	10.16	9.84
Août	10.26	—	16.46	10.27	10.09
Octobre	10.40	10.18	15.67	10.42	10.10
Décembre	10.44	10.22	15.62	10.45	10.15
Février	10.50	10.26	15.57	10.52	10.25

NEW-YORK

14/4/38	Mai	8.65	Octobre	8.80
7/4/38	»	8.47	»	8.60
L'année passée	»	13.80	»	13.24

LIVERPOOL

14/4/38	Giza 7	Mai	6.65	7/4/38	Giza 7	Mai	6.61
»	Haute-Egypte	»	5.73	»	Haute-Egypte	»	5.74
»	Américain	»	4.76	»	Américain	»	4.71

CONTRATS

Jeudi 14 avril 1938.

La tendance baissière qui persista pendant la semaine dernière malgré un bon nombre d'achats du commerce à la baisse fut changée à la première séance de cette semaine, un terrain appréciable étant regagné à la suite d'un nouvel appui de la part du commerce pour le Giza et l'Ashmouï, des couvertures de découvert et des achats réactionnaires avec l'approvisionnement des contrats diminué. Mais les ventes en couverture et les liquidations réapparurent alors plus nombreuses par suite de la nouvelle que le Président Roosevelt avait signé une modification au nouveau Farm Bill Américain, augmentant de 4 o/o l'arçage de 1938 à 28.300.000 acres. L'effet de cette nouvelle sur le marché de New-York fut plus que compensé par la défaite du Congrès du Bill de réorganisation du gouvernement qui avait été interprété comme devant donner des pouvoirs dictatoriaux au Président, une forte reprise dans les prix des valeurs et des denrées se reflétant sur le marché du coton. Ici, cependant, les prix continuèrent à baisser. De faibles reprises eurent lieu de temps en temps par suite de quelques achats du commerce, mais il n'y eut aucune nouvelle reprise de la demande, et des gains temporaires furent aussitôt perdus par suite de nouvelles liquidations ainsi que des ventes de Liverpool, le contrat Ashmouï venant à échéance provoquant la tendance baissière à cause des ventes en fixation et des transferts de positions acheteur à des échéances plus éloignées par crainte de grosses filières au deuxième jour de livraison. Effectivement ces filières furent plus petites de ce qu'on attendait (3.500 can-

suite tout achat soit pour le compte du commerce ou de la spéculation faisant défaut. Hier cependant des couvertures de découvert ainsi que quelques achats à la hausse stimulés par une hausse de 10 points à New-York, des avis fermes de Liverpool et des nouvelles favorables de la situation politique française amenèrent un fort changement. La demande du commerce fit défaut, mais les achats de la spéculation trouvèrent le marché pratiquement dépourvu des contrats, et les prix reprirent vigoureusement. Aujourd'hui, il y eut une première baisse due à des dépêches plus faibles d'Amérique, mais de nouveaux gains furent enregistrés plus tard sur de nouvelles couvertures, et le marché clôtura sur un ton plus brillant.

Bien que le marché montra plus d'animation aux deux dernières séances, rien ne fait prévoir une perspective meilleure de la situation cotonnière. Les arrivages du mois courant à ce jour (243.532 cantars) sont plus du double que le chiffre de l'année dernière, les exportations se montant à 219.286 cantars contre 314.210 cantars pour la même période d'avril dernier, ce qui fait que le stock d'Alexandrie a encore augmenté. D'un autre côté, la demande pour le disponible est loin d'être brillante, les ventes étant en moyenne de 50 pour cent des arrivages, et l'appro-

BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE L.E. 200.000
CAPITAL VERSE L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones: Direction: Nos. 54700 et 55410
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE:

Téléphones: Direction: No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197. Titres, Positions: No. 24637.

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse, Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.

visionnement pesant ainsi toujours plus sur le marché, les écarts tendent à diminuer davantage. La situation du disponible a été mise en évidence par la nouvelle faiblesse générale des échéances rapprochées par rapport aux échéances éloignées. La semaine passée, l'écart des échéances courantes au-dessous des échéances suivantes ont augmenté de onze à quinze points dans le cas du Giza et de sept à quatorze points dans le cas de l'Ashmouni, et la tendance semble devoir être une augmentation de l'écart. Dans les échéances plus éloignées on peut constater la même tendance et il se pourrait que cela encouragera les exportateurs à soulager le marché d'une partie des stocks encore dans les mains des cultivateurs. Mais quoique l'excédent du stock puisse être distribué, les conditions présentes montrent clairement la probabilité de voir ce stock se monter à 2.250.000 cantars au moins à la fin de la saison, et cette perspective ainsi que la probabilité de nouvelles grosses ventes en fixation dans le courant des quelques semaines prochaines semblent devoir, pensons-nous, empêcher effectivement de nouveaux achats de la spéculation. Il y a peu de tendance de vendre à découvert aux prix actuels, et quelques opérateurs pensent qu'encore une petite augmentation de la baisse mettant d'Ashmouni dans une position encore plus favorable par rapport à l'américain attirerait de nouveaux achats de la filature d'une importance suffisante à modifier considérablement la position statistique. La tendance en général reste cependant baissière, et quoique la position technique saine prédispose le marché à répondre à toute bonne nouvelle, aucune reprise suivie ne semble être possible à moins que la demande de l'étranger ne prenne réellement de l'extension.

DISPONIBLE

Le marché du disponible a été de nouveau modérément actif cette semaine. Le Giza 7 a été la variété la

plus favorisée, mais l'Ashmouni a été demandé ainsi que le Zagora, le Maarad et le Sakha 4. Le Sakellarides a été cependant négligé, et les primes

ont baissé perceptiblement sur toute la ligne.

Par cause des fêtes, notre prochain rapport paraîtra le 28 avril 1938.

BIBLIOGRAPHIE

Trésoreries américaines et monnaie dirigée

On a rarement parlé autant que de nos jours, des questions concernant les monnaies, les budgets ou les trésoreries des Etats. La crise de 1929, en portant à de nombreux principes considérés jusqu'alors comme inviolables, de rudes démentis, a déterminé l'éclosion de théories nouvelles. Et à partir de 1931, le monde économique cherche dans les expériences d'économie dirigée, la voie de la prospérité. Une fois de plus, l'intervention de l'homme a redressé avec un succès certain, le courant des forces économiques.

Il est d'un intérêt tout particulier, de connaître, dans cet ordre d'idées, la contribution des Etats-Unis, à l'application pratique de ces théories, ce pays constituant à lui seul, une entité économique et un terrain d'expérience idéal.

Il faut se féliciter de pouvoir à cet égard, avoir sur la question, une étude très approfondie que M. Pierre Morizet a entrepris dans un ouvrage remarquable intitulé « Trésoreries américaines et Monnaie Dirigée » (Libr. du Recueil

Sirey, Edit.). L'ouvrage se divise en trois parties, qui traitent successivement des Liquidités Disponibles, des Marchés américains à très court terme, et enfin de la Politique des principaux membres du Marché. D'intéressants détails y sont notés, concernant les transformations financières des dernières années aux Etats-Unis, l'accroissement dans le pays de la fortune flottante, les nouvelles ressources des grandes entreprises commerciales, et l'apparition aux Etats-Unis d'un marché mondial des capitaux.

Après avoir analysé le mécanisme des divers Marchés des Reports, des Titres Publics, du Papier Commercial et des Acceptations, l'auteur traite de la politique des autorités fédérales américaines dans les divers domaines de l'activité financière et commerciale.

Autant par l'importance du sujet que par son caractère de grande actualité, l'ouvrage de M. P. Morizet, est destiné au plus mérité des succès.

J. S.

BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)

Livraisons	8/4/38		9/4/38		11/4/38		12/4/38		13/4/38		14/4/38	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	O.	O.	C.	O.	C.
Sakellaridis :												
Mai	12.50	12.77	12.75	12.70	12.76	12.76	12.69	12.55	12.64	12.70	12.75	12.74
Juillet	12.70	12.97	12.90	12.88	12.98	12.96	12.85	12.82	12.89	12.91	12.99	12.97
Novembre	13.28	13.55	13.36	13.37	13.55	13.49	13.49	13.28	13.40	13.49	13.45	13.51
Guiza 7 :												
Mai	11.94	12.17	12.20	12.06	12.13	12.19	12.15	11.99	12.18	12.19	12.11	12.22
Juillet	12.06	12.32	12.32	12.20	12.26	12.35	12.27	12.15	12.35	12.35	12.10	12.37
Novembre	12.32	12.55	12.52	12.46	12.58	12.62	12.58	12.43	12.55	12.64	12.52	12.65
Janvier	12.44	12.60	12.54	12.51	12.65	12.67	12.51	12.47	12.64	12.68	12.69	12.69
Ashmouni :												
Avril	9.80	9.90	9.94	9.85	9.87	9.93	9.96	9.85	9.99	10.09	10.01	10.—
Juin	9.86	10.01	10.02	9.96	10.—	10.11	10.08	9.99	10.11	10.15	10.08	10.14
Octobre	10.11	10.26	10.21	10.21	10.27	10.37	10.35	10.25	10.37	10.40	10.33	10.39
Décembre	10.15	10.31	10.28	10.25	10.41	10.41	10.40	10.29	10.41	10.45	10.44	10.43
Février	10.25	10.35	10.32	10.30	10.46	10.46	10.41	10.35	10.50	10.51	10.50	10.50
Graines de Coton :												
Avril	50.5	52.4	53.—	52.4	52.4	52.2	51.9	51.1	51.9	51.8	52.5	52.3
Mai	50.8	52.7	52.5	52.6	53.—	52.6	52.2	51.4	51.9	52.1	51.7	52.6
Juin	51.6	53.3	52.9	53.1	52.5	53.1	52.7	52.—	52.7	52.6	52.3	53.1
Novembre	55.—	55.3	56.4	56.—	56.—	56.6	56.1	55.1	55.9	55.8	55.9	56.3

COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 14 Avril 1938

	COTON											
	Arrivages	EXPORTATIONS										STOCK
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Cantars	
Cette semaine ...	121.794	7.554	55.246	7.468	55.257	5.481	40.342	745	5.506	21.248	156.351	2.896.225
Même sem. 1937	56.600	6.532	47.765	16.926	124.286	2.026	14.932	1.750	12.873	27.234	199.856	2.004.019
» » 1936	60.763	4.198	30.793	5.341	39.464	1.926	14.195	1.036	7.593	12.501	92.045	2.201.484
Dep. 1 ^{er} Sep. 1937	8.837.338	287.453	2.109.976	438.094	3.236.957	108.709	802.427	19.497	143.208	853.753	6.292.568	—
Même époque 1936	8.563.445	337.397	2.465.590	399.979	2.951.074	188.242	1.382.606	33.887	249.044	959.505	7.048.314	—
» » 1935	7.852.400	291.422	2.133.634	413.224	3.015.636	95.930	706.658	28.343	207.696	898.919	6.093.624	—

Y compris stock § au 1^{er} Septembre 1937 Crs 351.455 * au 1^{er} Sept. 1936 Crs. 488.888 † au 1^{er} Sept. 1935 Crs. 442.708.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 6 Avril 1938, Achmouni Cantars 45.322, Zagora 36.451, Divers 9.480.
 Total Cantars 91.253 ; en outre Crs. 78.093 ont été réexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 169.346 à déduire du stock.
 Consommation à l'intérieur du pays du 1^{er} Septembre 1937 au 6 Avril 1938 Cantars 215.083.
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.382 cantars.

	GRAINES DE COTON					TOURTEAUX		HUILE de GRAINES de COTON
	Arrivages	EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.	Export.
		Angleterre	Continent	TOTAL				
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Tonnes	Tonnes	Tonnes	
Cette semaine	96.410	33.489	8.807	42.296	1.243.726 §	2.436	2.930	—
Même semaine 1937	38.128	46.958	—	46.958	1.358.865	3.437	3.742	275
» » 1936	56.725	37.811	—	37.811	823.078 †	2.449	3.696	—
Depuis 1 ^{er} Septembre 1937.	3.925.416	2.595.950	132.556	2.728.506	—	72.335	147.188	1.963
Même époque 1936	3.794.360	2.431.575	8.816	2.440.391	—	58.948	140.081	10.659
» » 1935	3.443.463	2.599.564	39.616	2.639.180	—	68.201	129.925	—

Y compris Stock § au 1^{er} Septembre 1937.-Ard. 46.816 * au 1^{er} Septembre 1936-Ard. 4.896 † au 1^{er} Sept. 1935. Ard. 19.095.
 Consommation locale du 1^{er} Septembre 1937 au 6 Avril 1938 environ Ard. 822.475 (3) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

	FÈVES					ORGES		
	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL			
Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	
Cette semaine	2.208	—	—	414	414	11.688	6	—
Même semaine 1937	2.021	—	—	110	110	4.982	3.067	9.060
A partir du 1 ^{er} Avril 1938	5.634	—	532	414	946	—	18	—
Même époque 1937	4.819	—	—	292	292	—	4.132	22.922
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 7.000					Ard. 4.000		
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 455					Ard. 21.613		

	BLÉS			LENTILLES		MAÏS		OIGNONS	
	Arrivages			Arriv.	Export.	Arriv.	Export.	Arrivages	Export.
	Saïdi	Béhéra	Export.						
Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok	
Cette semaine	880	2.164	—	204	—	1.473	—	102.429	199.181
Même semaine 1937	24.092	10.220	—	547	—	386	904	49.760	51.427
A partir du 1 ^{er} Avril 1938	15.334	8.345	253	555	38	29.131	1.371	545.820	325.564
Même époque 1937	51.013	14.430	—	1.066	—	81.256	64.507	356.950	261.926
Stocks au 1 ^{er} Avril 1938	Ard. 6.500	Ard. 3.500	au 1 ^{er} Déc. 1937		Ard. —	au 1 ^{er} Mars 1938		Crs. —	—
Stocks au 1 ^{er} Avril 1937	Ard. 7.075	Ard. 243	au 1 ^{er} Déc. 1936		Ard. —	au 1 ^{er} Mars 1937		Crs. —	—

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1^{er} Avril, pour les Maïs le 1^{er} Déc. pour les Oignons le 1^{er} Mars

REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 14 avril 1938.

Aiors que les bourses des céréales sont preuve de fermeté, les marchés sucriers continuent à être faibles, les prix ayant de nouveau fléchi.

Le marché local continue à faire preuve de fermeté, les prix de plusieurs articles enregistrant une nouvelle avance.

FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 83 7/8 cents contre 81 3/4. A Liverpool, la cote terraine à sh. 6/11 contre sh. 6/6 1/4.

L'impression qui prévalait dans les milieux intéressés, selon laquelle la récolte de blé d'hiver qui pousse actuellement serait l'une des plus considérables qui aient été relevées dans les annales de l'agriculture américaine a été confirmée par la moyenne des évaluations de six experts privés qui s'établit à 717 millions de boisseaux.

Les estimations privées exceptionnellement élevées de la récolte d'hiver aux Etats-Unis, la dépression économique aux Etats-Unis, et le grand reliquat exportable de blé australien constituent des facteurs jetant des ombres sur le marché.

D'autre part les meuniers britanniques et belges ne sont pas apparemment surapprovisionnés ; aussi par suite de la détérioration des récoltes de blé en Italie, on peut s'attendre encore à quelques achats de ce côté-là.

* * *

Les prix locaux de la farine étrangère n'ont pas subi de changement, sauf la farine australienne non dédouanée qui cote Lst. 10.7/6 contre Lst. 10.5/-.

Les prix de la marchandise dédouanée sont inchangés à Lst. 9.15/-, plus les droits de douane de P.T. 1090.

La farine américaine non dédouanée cote Lst. 15.10/- pour le Gold Medal et Lst. 15.15/- pour le Northern King.

Les prix de la marchandise dédouanée ont sensiblement fléchi à P.T. 177 contre 180 pour le Gold Medal et à P.T. 178 contre 181 pour le Northern King.

Le stock de farines dans les Boudes d'Alexandrie est de 6.951 sacs, contre 8.555 sacs de la semaine dernière.

Celui de Port-Saïd est de 11.094 sacs contre 13.847 sacs.

* * *

Quoiqu'il n'y ait pas de changements notables à signaler dans les

cours du blé et de farines, depuis la semaine dernière, une tendance plus facile a, néanmoins, prévalu sur le marché où il est visible que la récente mesure du Gouvernement a eu pour effet de calmer, quelque peu, les esprits. Il s'agit d'une quantité d'environ 3.300 ardebs de blé achetées du Ministère par une maison de notre ville, il y a déjà quelques mois, pour être exportés, mais dont on ne pouvait faire usage que dans ce but. Cette maison a été maintenant autorisée de moudre ce blé et de consigner au Gouvernement 150 sacs de farine de 80 ocques chacun, journellement, qu'elle facturera au prix de P.T. 120 le sac. Les boulangers indigènes, auxquels cette farine sera distribuée vendront le pain à 15 millièmes l'ocque. C'est une solution qui ne coûtera rien à personne, elle procurera, au contraire, un joli bénéfice à la maison en question puisqu'elle avait acheté le blé au prix de P.T. 115 l'ardeb, alors qu'en voulant l'exporter elle devrait perdre.

Les arrivages de blé ont été plus grands et ils augmenteront dorénavant, car les détenteurs de l'intérieur se rendront compte qu'ils n'ont plus rien à gagner en retenant plus longtemps leur marchandise. La nouvelle

récolte fera son apparition dans quatre semaines et l'on a déjà entendu des offres de la part de cultivateurs, aux prix de P.T. 135—140 l'ardeb pour le blé Hindi de 23 1/2 kirats. Beaucoup de prudence est indiquée en ce moment et les minoteries s'occuperont surtout de nettoyer leurs stocks.

On a reçu pendant la semaine 9.220 ardebs, dont 2.283 ardebs de blé Béhéri et 6.937 ardebs de blé Saïdi. C'était, pour la plupart, de la marchandise de basse qualité assez difficile à placer. Les prix étaient réglés sur la base de P.T. 173—174 pour le Hindi Saïdi de 22 1/2 kirats et P.T. 168—169 pour le Baladi Saïdi.

SUCRES

Les prix du sucre ont de nouveau fortement fléchi. La cote à New-York termine à 192 cents contre 207. Celle de Londres clôture à sh. 4/9 1/2 contre 4/11 1/2.

Les Raffineurs ont fait montre de tant soit peu plus d'intérêt en qualité d'acheteurs de bruts, mais en l'absence d'une pression excessive de la part des vendeurs, les approvisionnements ont été suffisants pour faire face aux besoins des Raffineurs.



PAR ORDRE

THE ALEXANDRIA INSURANCE CO.

Société Anonyme Egyptienne

SIÈGE SOCIAL :

EN SON IMMEUBLE BOULEVARD SAAD ZAGHLOUL
ALEXANDRIE

SUCCURSALE AU CAIRE :

23. RUE SOLIMAN PACHA

ASSURANCES

Incendie, Accident de travail,
Automobiles, Vol, Transports, etc.

On espère à la suite de la réunion du International Sugar Council le 27 courant un résultat concret au sujet de la restriction des contingents, mais en attendant une annonce définitive, nous ne comptons pas sur beaucoup de mouvement dans le marché d'un côté ou de l'autre.

* * *

Ce marché a connu encore une semaine de faiblesse, causée par la modicité de la demande et si pour le sucre disponible il y aurait à noter quelques achats de la Syrie et de la Palestine, les affaires pour expéditions futures de l'origine sont presque nulles. La marchandise prompte a été vendue à Lst. 5.17/6 la tonne franco Bonded Port-Said. On aurait même accepté une petite fraction plus bas, pour quelques lots. L'offre de sucre disponible pourrait cependant diminuer du fait qu'une maison de notre place a retiré du marché environ 3.000 tonnes, des quantités existantes à Port-Said et envoyées en consignation. Comme il y a peu de sucre flottant ou sous chargement, une augmentation de la demande en sucre disponible pourrait améliorer son prix.

Les marchés étrangers ont été franchement mauvais. Celui de New-York, notamment, enregistra un fort mouvement de baisse, qu'on attribue à des causes locales, mais qui n'a pas manqué d'exercer son influence déprimante sur tous les autres, y compris Java bien entendu. Les cotations sont allées aussi bas que Lst. 5.12/6 la tonne cif Port-Said et on aurait reçu une offre, sur place, au prix de Lst. 5.11/3. Mais on hésite d'acheter même à ce prix.

Le marché du sucre égyptien pour la consommation a été plus actif, un chiffre d'affaires assez important ayant été traité au cours de la semaine. Il faudrait peut-être attribuer cette augmentation de la demande à l'approche de nombreuses fêtes.

Pour les ventes en détail les prix sont les mêmes soit P.T. 240 le sac de 80 ocques pour le granulé raffiné, P.T. 224 le sac de 64 ocques pour le concassé et P.T. 80 la caisse de 20 ocques pour les tablettes.

RIZ

Après une assez longue période de stagnation, ce marché a déployé une activité plus grande et une tendance meilleure. Ce léger revirement est attribué à un accroissement de la demande de riz pour l'exportation et pour la consommation. Le riz glacé notamment, pour lequel l'offre est plutôt limitée, enregistra une plus-value de P.T. 5 1/2 par sac et ne vaut pas moins de P.T. 131 1/2 le sac de 100 kilos. Le riz cargo a suivi la reprise d'assez près et son prix atteint les P.T. 110, alors que le mamsouh dont les approvisionnements sont un peu plus abondants ne gagne qu'une petite fraction à P.T. 116 le sac de 100 kilos.

Dans les circonstances présentes une continuation de la bonne demande est susceptible de provoquer une hausse beaucoup plus prononcée. Nous terminons la semaine dans de bonnes dispositions et aux plus hauts prix pratiqués.

Le riz de Rangoon disponible pour le transit s'affaiblit encore et on l'offre maintenant à Lst. 8 la tonne franco Bonded Port-Said. Par contre le chargement avril qui était allé aussi bas que Lst. 7 5/8 est en reprise de Lst. 1/4 et vaut Lst. 7 7/8 la tonne cif Port-Said. De petits ordres de 50—100 tonnes furent transmis à ces limites.

SACS VIDES

Les cotations plus basses de Calcutta et une absence de demande sur place causent un nouveau recul dans le prix des sacs à coton. La livraison août-septembre est offerte à 4 6/40 sans trouver plus d'acheteurs. L'origine a réduit son prix à 73/9 les 100 sacs cif Suez pour chargement juillet-août et il semblerait qu'on est déjà tombé trop bas.

Une offre plus abondante de sacs à oignons et des liquidations de positions spéculatives amènent un léger fléchissement de leur prix. Ils valent maintenant 42 paras le sac.

Dans tous les autres genres il y a

lieu de signaler de la baisse à l'origine et chez nous, aussi, pour la plupart d'entre eux.

Les derniers cours sont les suivants :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	39/—	2 10/40
2 1/2	44/—	2 24/40
3 1/4	58/—	3 15/40
5	87/—	5 5/40
5 (extra)	92/6	5 15/40

Le stock de sacs divers dans les Bonded de Port-Said est de 3.252 balles contre 3.369 balles de la semaine dernière.

SALINES DE DJIBOUTI, SFAX, MADAGASCAR

Les filiales commerciales de cette société ont vendu au cours de l'année 1937 plus de 500.000 tonnes de sel contre une moyenne de 325.000 tonnes au cours des 3 années précédentes, aussi les résultats bénéficiaires de ces filiales ont enregistré un accroissement sensible. On peut donc prévoir que les résultats des Salines de Djibouti feront ressortir une nette amélioration.





"AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie

15. Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha
14. Rue Soliman Pacha.

Branches Pratiquées

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1936

L.E. 2.652.000

TARIFS AVANTAGEUX

COMBINAISONS INTÉRESSANTES

MAXIMUM DE GARANTIES

RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE

TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT



CARNET DE L'ACTIONNAIRE

ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

Mardi 19 avril 1938

Soc. des Terrains de la Ville d'Alexandrie. — Ass. Gén. Extr. au Siège de la Société, 12, rue Bombay Castle, Alexandrie, à 5 h. p.m.

Mardi 26 avril 1938

Société d'Avances Commerciales. — Ass. Gén. Ext. au Siège de la Société, 8, rue Manakh, Le Caire, à 4 h. 30 p.m.

ASSEMBLEES ORDINAIRES

Mercredi 20 avril 1938

Com. Products Cy. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 6, rue Sikké Guédidé, Imm. Rateb pacha, Le Caire, à 4 h. 30 p.m.

Samedi 23 avril 1938

General Motors Near East. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Soc. 35, rue Echelle des Céréales, Alexandrie, à 10 h. a.m.

Jeudi 28 avril 1938

The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Cy. — Ass. Gén. Ord. dans les salons de l'Héliopolis Palace Hotel, 23, Boulevard Abbas, à Héliopolis, à 4 h. p.m.

Banca Commerciale Italiana per l'Egitto. — Ass. Gén. Ord. au Siège de la Société, 27, rue Chérif pacha, Alexandrie, à 11 h. a.m.

Procès en cours

Land Bank of Egypt. — 26 avril 1938: Débats dev. le Trib. Civ. d'Alex. (1re Ch.), sur l'action intentée par G. Moraitinis et d'autres actionnaires, tendant à faire défense au dit Etablissement de se libérer autrement qu'en francs dépréciés du coupon de ses obligations 4 1/2%.

— 26 avril 1938: Débats dev. le Trib. Civ. d'Alex. (1re Ch.), sur l'action intentée par L. Savignoni et G. Campos, tendant au paiement en francs français, tels que définis par la Loi du 25/6/28, au poids d'or de 65,5 millig., au titre de 900 mill. d'or fin pour un franc, du coupon et des obligations 4 1/2% dudit Etablissement.

Compagnie Universelle du Canal Maritime de Suez. — 3 nov. 1938 : Débats en appel, dev. la 2me Ch. de la Cour, sur l'appel interjeté par le Crédit Alexandrin — porteur d'une part de fond de ladite Soc. — du jugement rendu le 3 janvier 1938, par la 1ère

Ch. du Trib. Civil du Caire, disant pour droit que le franc des oblig. 3 et 5% de la dite Cie est le franc 20me partie du louis d'or, d'un poids d'or de 10/31mes de gramme, au titre de de 900/1000 de fin.

THE CAIRO ELECTRIC RAILWAYS AND HELIOPOLIS OASES COMPANY

Assemblée Générale Ordinaire
Les Actionnaires de la Société Anonyme « The Cairo Electric Railways & Heliopolis Oases Company » sont convoqués en Assemblée Générale le 28 avril 1938, à 4 h. p.m., dans les salons de l'Héliopolis Palace Hotel, boulevard Abbas, No. 23, à Héliopolis.

Ordre du jour :

- 1) Rapport du Conseil d'Administration;
- 2) Rapport du Collège des Commissaires;
- 3) Bilan et Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1937;
- 4) Nomination d'Administrateurs;
- 5) Nomination de Commissaires;
- 6) Amortissements d'obligations.

Pour avoir voix à l'Assemblée, par eux-mêmes ou par mandataires, les Actionnaires doivent déposer, en vue de cette Assemblée, leurs titres au Siège Social ou dans l'un des Etablissements désignés ci-après :

Au Caire :
A la National Bank of Egypt.
Au Comptoir National d'Escompte de Paris.
Au Crédit Lyonnais.
A la Banque Belge et Internationale en Egypte.
A la Barclays Bank (D. C. & O.) ex-Anglo-Egyptian Bank Ltd.
A la Banque Ottomane.
Au Banco Italo-Egiziano.
A la Banque d'Athènes.
A la Banque Misr.
A la Banca Commerciale Italiana.

A la Dresdner Bank.
A Alexandrie :
Dans les succursales des Banques précitées.

A Londres :
A la National Bank of Egypt.
A Bruxelles :
A la Banque Industrielle Belge.
A la Banque Belge pour l'Industrie.

A Paris :
A la Banque Parisienne pour l'Industrie.

A Liège :
A la Banque Dubois.
A Genève :
Au Crédit Lyonnais.

A la Banque Fédérale.
A la Banque Mirabaud Fils.
A Lausanne :
A la Banque Cantonale Vaudoise.

Les mêmes Etablissements tiennent à la disposition des Actionnaires des formules de pouvoirs à donner aux mandataires. Ceux-ci doivent être actionnaires eux-mêmes et membres de l'Assemblée.

Conformément à l'article 29 des Statuts, les dépôts d'actions doivent être effectués en Egypte dix jours au moins avant la dite Assemblée, soit au plus tard le 18 avril 1938, et à l'étranger 15 jours au moins avant la dite Assemblée, soit le 13 avril 1938, dernier délai. Le Caire, le 11 mars 1938.

Le Conseil d'Administration.

TRAMWAYS D'ALEXANDRIE (Egypte) Société Anonyme à BRUXELLES

Rue Royale No. 204

MM. les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le mercredi 4 mai 1938 à quinze heures, au Siège Social à Bruxelles, Rue Royale, 204.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapports du Conseil d'Administration et du Collège des Commissaires sur l'exercice 1937.
- 2° Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1937 et fixation des dividendes.
- 3° Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires.
- 4° Nomination d'un Administrateur.
- 5° Nomination des Commissaires pour l'exercice 1938 et fixation de leurs émoluments.
- 6° Tirage au sort de 465 obligations.

MM. les Actionnaires qui désirent assister à cette Assemblée ou s'y faire représenter sont tenus de se conformer aux articles 26 et 28 des Statuts.

Les actions pourront être déposées :

A BRUXELLES : à la Banque de Bruxelles, 2, rue de la Régence, et à ses agences ; à l'Agence du Comptoir National d'Escompte de Paris, 2, rue Montagne aux Herbes Potagères, jusqu'au 28 avril inclus.

A PARIS : au Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, jusqu'au 28 avril inclus.

A ALEXANDRIE et au CAIRE : dans un établissement financier jusqu'au 28 avril inclus.



OKAVA

a quatre tranchants...

— Comme toutes les lames, dira-t-on!

— Oui, mais **OKAVA** a quatre tranchants numérotés 1, 2, 3 et 4, ce qui permet de se servir de chacun d'eux à tour de rôle et rend possible une utilisation **rationnelle et complète** de la lame!



SOUPLE A LA FENTE - DURE AUX TRANCHANTS

Agent exclusif pour l'Egypte: **H. SINGER**

3, Haret Zogheb - LE CAIRE - Téléphone 50657